Nations Unies

S/PV.8053

Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8053e séance

Jeudi 21 septembre 2017, à 16 h 30
New York

Président :	M. Negewo	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wang Yi
	Égypte	M. Selim
	États-Unis d'Amérique	M. Tillerson
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Lemoyne
	Italie	M. Alfano
	Japon	M. Kono
	Kazakhstan	M. Abdrakhmanov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Field
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	Mme Wallström
	Ukraine	M. Klimkin
	Uruguay	M. Loedel

Ordre du jour

Non-prolifération des armes de destruction massive

17-29574 (F)

La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux ministres et autres éminents représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite la représentante de la République de Corée à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. Mme Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite Mme Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à Mme Nakamitsu.

Mme Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette très importante séance aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité s'investit directement dans les questions relatives aux armes de destruction massive depuis 65 ans. Le travail du Conseil sur cette priorité de longue date repose sur deux piliers qui se renforcent mutuellement. Le premier découle de la responsabilité du Conseil d'établir un système de réglementation des armements, telle que consacrée à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Cet objectif est étroitement lié aux buts et principes des Nations Unies et vise à promouvoir la paix et la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Le second participe, bien entendu, de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil. Conformément à cette responsabilité, le Conseil poursuit divers objectifs, notamment faire respecter l'interdiction de l'emploi d'armes biologiques et chimiques, en veillant au respect des normes et traités internationaux, prévenir l'acquisition d'armes de destruction massive par les acteurs non étatiques et examiner les cas spécifiques de prolifération.

L'engagement du Conseil en ce qui concerne les armes de destruction massive a toujours été fondé sur l'interprétation commune selon laquelle les mesures de désarmement et de non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille et se renforcent mutuellement. La nécessité de poursuivre ces deux objectifs tout en répondant de manière urgente aux problèmes contemporains de prolifération a été clairement mise en évidence lorsque le Conseil a adopté les résolutions approuvant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De même, lorsque le Conseil s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'État et de gouvernement en 1992 (voir S/PV.3046), le désarmement et le contrôle des armements ont été un sujet majeur de la séance, qui a, il faut le noter, consacré le fait que la prolifération des armes de destruction massive constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Les efforts de désarmement et de non-prolifération du Conseil au cours des 25 dernières années ont abouti à des résultats importants et historiques, même si la communauté internationale continue de se heurter à des cas isolés de prolifération et à la question non résolue du désarmement. Le Conseil a utilisé une grande variété d'outils à cet effet. À cet égard, je voudrais brièvement mettre en avant quelques-unes des approches générales ou spécifiques à un pays qui ont été suivies.

En réponse à l'invasion du Koweït en 1991, le Conseil a demandé à l'Iraq d'éliminer son programme d'armes de destruction massive et ordonné des inspections sur place à cette fin. Depuis, il a bien sûr été confirmé que ces injonctions avaient été respectées et le Conseil a officiellement normalisé les obligations internationales de l'Iraq en matière de non-prolifération.

En ce qui concerne la question du nucléaire iranien, un engagement direct et un attachement partagé au dialogue et à la coopération ont permis aboutir au Plan d'action global commun, que le Conseil a approuvé dans sa résolution 2231 (2015). Deux ans plus tard, les inspecteurs internationaux continuent de vérifier la mise en œuvre des engagements nucléaires de l'Iran. La mobilisation soutenue de tous les participants demeure indispensable à la viabilité et au succès à long terme de cet accord historique.

En Libye, l’action opportune du Conseil a permis aux inspecteurs internationaux d’aider le Gouvernement à sécuriser et à retirer les stocks d’agents chimiques vulnérables.

En République arabe syrienne, l’implication fructueuse de la Fédération de Russie et des États-Unis a permis à ce pays d’éliminer ses armes chimiques déclarées sous la supervision des Nations Unies et avec une coopération internationale sans précédent. Malheureusement, nous continuons à trouver des preuves de l’emploi de produits chimiques toxiques comme armes, emploi qui, ainsi que nous l’avons établi, est le fait à la fois du Gouvernement de la République arabe syrienne et de l’État islamique d’Iraq et du Levant. Afin de faire respecter nos normes communes d’humanité, tous ceux qui ont utilisé ces armes doivent rendre des comptes. L’unité et l’action du Conseil demeurent indispensables.

Enfin, les activités balistiques provocatrices et dangereuses de la République populaire démocratique de Corée continuent de braver les décisions du Conseil et la volonté de la communauté internationale. Ces agissements portent également atteinte aux normes internationales en matière d’interdiction de la prolifération et des essais nucléaires. Le Secrétaire général a condamné à maintes reprises et sans équivoque ces actes et exhorter la République populaire démocratique de Corée à cesser ses essais, à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à permettre l’ouverture d’un dialogue sincère sur la dénucléarisation. La montée en puissance régulière des actes de provocation doit cesser immédiatement. Il est fondamental que le Conseil demeure uni sur cette question afin de faciliter la reprise de la diplomatie, en vue d’un règlement pacifique.

En ce qui concerne les approches générales en matière de non-prolifération, la résolution 1540 (2004) continue de faire figure de pionnière pour ce qui est de mener une action concertée afin d’empêcher, par le renforcement des capacités nationales, des acteurs non étatiques d’acquérir des armes de destruction massive et des matériels connexes. Pour préserver l’efficacité de cet instrument, il demeure impératif de suivre le rythme des tendances mondiales et des technologies émergentes qui abaissent continuellement le seuil d’acquisition et d’utilisation des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Pour conclure ce passage en revue, il est évident que les approches les plus efficaces en matière de non-prolifération doivent allier diplomatie active, énergique et judicieuse; coopération internationale forte et solide volonté d’appliquer pleinement les décisions du Conseil. S’attaquer aux menaces et aux risques posés par les armes de destruction massive va nécessiter également des efforts nouveaux et inventifs pour mener à bien les tâches en suspens, notamment l’avènement d’un monde sans armes nucléaires.

Je termine mes remarques en citant les propos du Secrétaire général à l’ouverture du débat général de l’Assemblée générale, il y a deux jours :

> « Il faut prévenir la prolifération et promouvoir le désarmement sans plus tarder. Ces objectifs vont de pair : les progrès dans un domaine entraîneront des progrès dans l’autre. » (*A/72/PV.3, p.2*)

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Nakamitsu de son exposé.

Je donne la parole aux membres du Conseil de sécurité.

J’invite le Secrétaire d’État des États-Unis d’Amérique à prendre la parole.

M. Tillerson (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l’occasion qui m’est donnée de prendre de nouveau la parole au Conseil de sécurité et je remercie l’Éthiopie, qui en assume la présidence ce mois-ci.

Les membres du Conseil de sécurité parlent souvent des menaces à la sécurité mondiale. L’objet de la séance d’aujourd’hui concerne un problème qui a des répercussions mondiales : la prolifération nucléaire. À l’heure où les attaques au couteau, à la bombe artisanale et à la voiture-bélier lancée contre une foule d’hommes, de femmes et d’enfants innocents sont souvent les armes choisies par nos ennemis pour s’en prendre à nous, on pourrait aisément se complaire dans l’idée que la menace d’une attaque nucléaire est une relique de la guerre froide. Or, la menace d’une attaque nucléaire reste une funeste réalité, et ceux qui pourraient déclencher un tel scénario catastrophe représentent une menace sans pareille pour les pays pacifiques.

Le défi pour chacun d’entre nous est de trouver comment réduire la menace que font peser les armes nucléaires, pas seulement sur notre population, mais sur tous les peuples du monde. Aujourd’hui, je voudrais insister sur quatre points.

Le premier consiste à mettre en avant la trajectoire positive suivie par les pays qui ont volontairement renoncé aux armes nucléaires. Le deuxième vise à

souligner le fardeau moral associé à la possession d'armes nucléaires et l'énorme responsabilité qu'implique la maintenance d'armes aussi dévastatrices, ainsi que les technologies et matières nucléaires qui s'y rattachent. Troisièmement, il faut bien comprendre que l'acquisition d'armes nucléaires n'apporte pas de sécurité, de prestige ni d'autres avantages, mais qu'elle conduit à l'isolement et à une surveillance étroite sur le plan de la sécurité de la part de la communauté internationale, car les Puissances nucléaires responsables font preuve d'une grande vigilance face à ces menaces incertaines et imprévisibles. Enfin, tous les pays, mais surtout les Puissances nucléaires actuelles, doivent renouveler leur engagement en faveur des pratiques de sécurité nucléaire et des efforts résolus et efficaces de non-prolifération pour que les armes nucléaires et les matières et technologies connexes ne tombent pas dans les mains des pays irresponsables, des terroristes et des acteurs non étatiques.

Il existe des précédents historiques de pays qui ont renoncé à leurs programmes d'armes nucléaires et à leurs arsenaux nucléaires par intérêt personnel. Le Bélarus, le Kazakhstan, l'Afrique du Sud et l'Ukraine ont tous mis en balance les risques et les responsabilités liés aux armes nucléaires et ont décidé d'éliminer leurs programmes nucléaires ou de renoncer à leurs armes nucléaires. Vers la fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud, les dirigeants de ce pays ont éliminé leurs armes nucléaires et ont adhéré au Traité sur la non-prolifération nucléaire en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Après la dissolution de l'Union soviétique, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont volontairement renoncé aux armes nucléaires qu'ils avaient héritées suite à l'effondrement de l'Union soviétique. Au fil des ans, plusieurs autres pays ont accepté de mettre un terme à leurs efforts clandestins visant à mettre au point des armes nucléaires lorsque les États-Unis et d'autres États leur ont donné des assurances que leurs besoins en matière de sécurité nationale seraient satisfaits sans ces outils, grâce à leurs relations avec nous et la communauté intérnationale.

La République du Kazakhstan est un exemple particulièrement éloquent qui illustre que renoncer aux armes nucléaires est une décision sage. En partenariat avec les États-Unis et grâce à la loi sur la réduction concertée des menaces - une initiative des sénateurs américains Sam Nunn et Richard Lugar –, le Kazakhstan a choisi de retirer de son territoire les anciennes armes soviétiques et les technologies nucléaires connexes et a adhéré au Traité sur la non-prolifération nucléaire en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Cette décision courageuse prise par les dirigeants du Kazakhstan a considérablement réduit les risques que les armes nucléaires, les composants des armes nucléaires, les matières nucléaires ou les technologies à double usage ne tombent entre de mauvaises mains. Les armes nucléaires introduisent un élément de complexité dans les relations avec d'autres pays et s'accompagnent de risques d'erreurs de jugement, d'accident ou d'escalade.

Les mesures prises par le Kazakhstan ont joué un rôle primordial dans son intégration dans la communauté des nations. Puisqu'il a renoncé à ses armes nucléaires, le monde ne considère pas le Kazakhstan comme une menace nucléaire ou un État voyou. Ses voisins nucléaires, la Russie et la Chine, ne sont pas ne sont pas devenus ses ennemis. Aujourd'hui, le Kazakhstan est dans une large mesure en paix avec ses voisins, et entretient des relations commerciales solides avec d'autres pays. Cette année, il a accueilli l'Expo 2017 à Astana, une manifestation qui a fait la promotion des sources de l'énergie de l'avenir et des possibilités d'investissement au Kazakhstan auprès des participants du monde entier.

Le Kazakhstan est un pays moderne qui apporte une contribution importante à la paix et à la prospérité régionales et internationales. Ce pays n'a retiré que des avantages de cette décision. Dans le cadre de mes fonctions par le passé, j'ai rencontré le Président Nazarbayev à plusieurs reprises et j'ai eu l'occasion de lui poser des questions au sujet de cette décision. Il est plus que jamais en paix avec lui-même s'agissant du choix qu'il a fait. Une fois, il m'a fait cette observation : « C'est la meilleure chose que j'aie faite pour notre jeune pays ».

L'Ukraine a fait un choix tout aussi courageux. Même après l'incursion de la Russie sur son territoire en Crimée dans l'est du pays, en violation des engagements pris par Moscou au titre du Mémorandum de Budapest, les dirigeants ukrainiens ont réaffirmé encore une fois la sagesse de leur décision de retirer les armes nucléaires de leur territoire. À la suite de cette violation de leur souveraineté, leurs amis et alliés sont rapidement venus à leur aide et ont fait front commun en adoptant une série de sanctions fermes contre la Russie et sont résolument engagés à mettre fin à ce conflit grâce à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk.

Grâce à leur décision de renoncer au pouvoir que confèrent les armes nucléaires, ces deux pays fiers se trouvent dans une situation bien meilleure que celle

dans laquelle ils auraient été autrement. Ils ont réduit le risque d'un conflit nucléaire et contribuent à réduire les risques que de telles capacités ne tombent entre les mains de tiers irresponsables.

Les États-Unis sont le seul pays du monde à avoir utilisé des armes nucléaires en temps de guerre, et à ce titre, ont une lourde responsabilité d'assurer une bonne gestion des armes nucléaires et de jouer un rôle de file en coopérant avec d'autres pays pour réduire les risques nucléaires à l'échelle mondiale. C'est une bénédiction, et peut-être un miracle à bien des égards, que les armes nucléaires n'ont jamais été utilisées à nouveau. Tous les peuples du monde prient pour qu'ils ne le soient jamais. L'expérience est un enseignant sévère mais sage, qui nous a tous appris que les armes nucléaires s'accompagnent d'une lourde responsabilité morale.

Les États-Unis comptent aujourd'hui sur la dissuasion nucléaire pour protéger non seulement leurs propres intérêts en matière de sécurité, mais aussi ceux de leurs alliés qui autrement, pourraient juger nécessaire d'acquérir ces armes eux-mêmes. Grâce à cette dissuasion et à ces relations, il n'y a pas eu de guerre entre les grandes Puissances depuis 1945 et les armes nucléaires n'ont jamais été utilisées à nouveau.

Nous avons tous la chance que John F. Kennedy et Nikita Khrouchtchev, lorsqu'ils étaient à un pas d'un holocauste nucléaire pendant la guerre froide, ont tous les deux pris conscience du pouvoir terrible et extraordinaire des armes nucléaires. C'est la peur qui régnait à l'époque, alors que la crise des missiles cubains faisait peser sur le monde la menace de l'extinction de l'humanité. Les armes nucléaires n'ont apporté aucun réconfort aux hommes les plus puissants du monde, mais leur ont fait prendre conscience de la nécessité de réduire au minimum le risque que cette catastrophe qu'ils ont évitée de justesse ne se produise en raison de la prolifération des capacités nucléaires.

Cette semaine, le monde a appris le décès d'un personnage peu connu mais important dans l'histoire de la guerre froide. Il s'appelait Stanislav Petrov, et on l'appelait parfois « l'homme qui a sauvé le monde ». En 1983, Petrov était officier dans l'armée soviétique et était en service dans un centre d'alerte nucléaire rapide lorsque ses ordinateurs ont détecté une pluie de missiles nucléaires américains lancés en direction de son pays. Il a dit : « J'avais toutes les données pour penser que c'était vrai ». Il a dit : « Si j'avais envoyé mon rapport à mes supérieurs, personne n'aurait trouvé rien à y redire ». Il a dit : « Je n'avais qu'à prendre le téléphone et appeler nos hauts commandants en utilisant la ligne directe, mais je ne pouvais pas bouger. J'avais l'impression d'être assis sur une poêle ».

Petrov avait l'intuition que l'ordinateur avait commis une erreur et heureusement, il avait raison; il s'agissait bien d'une fausse alerte. Au lieu de notifier ses commandants pour qu'ils préparent immédiatement une contre-attaque nucléaire, il a plutôt appelé le quartier général de l'armée et a signalé que le système était dysfonctionnel. Cette histoire montre à quel point le facteur risque est élevé lorsqu'il s'agit d'armes nucléaires, surtout lorsque les décisions de les utiliser reposent ou peuvent reposer sur des technologies parfois peu fiables ou des jugements humains faillibles. Les pays qui veulent acquérir des armes nucléaires doivent se poser cette question : « Sommes-nous prêts à faire face à ce genre de scénario dans notre propre pays? »

L'histoire de la crise des missiles cubains et le dysfonctionnement du système soviétique d'alerte rapide illustrent combien il est difficile de contrôler les risques nucléaires, même pour les pays détenteurs d'armes nucléaires les plus expérimentés et les plus avertis. Les régimes voyous ne comprennent pas les responsabilités inhérentes aux armes nucléaires. Ils veulent mettre au point des armes nucléaires ou développer leurs arsenaux nucléaires soi-disant en quête de sécurité, mais en fait, ils veulent utiliser ces outils pour exercer une coercition sur leurs voisins ou les intimider et déstabiliser leurs régions. Dans de tels cas, l'acquisition d'armes nucléaires risque de créer une spirale d'instabilité et de conflits sur le plan régional ou mondial, non seulement en tant que conséquence directe de cette prolifération initiale, mais aussi en incitant d'autres pays à mettre en place leurs propres programmes d'armes nucléaires en réponse.

Dans de telles situations, les armes nucléaires ne sont pas des instruments de dissuasion mutuelle et de stabilité stratégique, mais plutôt des outils de déstabilisation. Les régimes voyous se sont peut-être convaincus eux-mêmes qu'ils veulent se doter d'armes nucléaires pour assurer et renforcer leur sécurité et leur prestige, mais en fait, il y a plus de chances que les armes nucléaires portent atteinte à leur sécurité et à leur prestige. Ce n'est pas un hasard si la quasi-totalité des pays du monde ont adhéré au Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Toutes les parties ont la garantie qu'elles ne feront pas face à la menace d'une catastrophe nucléaire à l'avenir. Si ceux qui veulent se livrer à la prolifération d'armes nucléaires le font pour assurer leur sécurité,

pour rehausser leur prestige dans le monde, pour apporter plus de prospérité à leurs citoyens ou pour donner à leurs peuples plus d'espoir en un avenir plus radieux, la prolifération ne leur permettra pas d'atteindre ces objectifs. Il existe des moyens plus éprouvés qui permettent aux pays d'établir et de rehausser leur prestige, comme le renforcement de leur intégration commerciale avec le reste du monde, le respect des normes et accords internationaux et la participation aux activités humanitaires.

La péninsule coréenne est un exemple frappant de ces voies divergentes. Tandis que la Corée du Nord s'isole de la communauté internationale et abandonne sa population à la famine tout en poursuivant sans relâche son programme d'armes nucléaires, la Corée du Sud, elle, a choisi de ne pas se doter d'armes nucléaires et collabore pleinement avec la communauté internationale. En conséquence, la Corée du Sud est devenue l'une des grandes puissances économiques mondiales, avec un produit intérieur brut plus de 100 fois supérieur à celui de son voisin du nord. La Corée du Nord, en revanche, peut penser que les armes nucléaires assureront la survie du régime. En vérité cependant, les armes nucléaires ne font, à l'évidence, qu'en accentuer l'isolement, l'ignominie et les privations. La poursuite des menaces contre nous, États-Unis, et, désormais, contre l'ensemble de la communauté mondiale, ne sécurisera pas le régime, mais raffermira plutôt notre détermination collective et notre engagement à prévenir l'agression nord-coréenne.

La Corée du Nord est un exemple qui montre parfaitement pourquoi les nations doivent s'efforcer de préserver et renforcer les normes mondiales de non-prolifération. Alors que nous envisageons l'avenir, la communauté internationale ne s'est, jusqu'ici, pas montrée à la hauteur de nos désirs, s'agissant de faire respecter les obligations et engagements en matière de non-prolifération. C'est cette carence en matière de responsabilisation qui est en partie la cause de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement avec la Corée du Nord. Bien qu'elle ait adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au milieu des années 80, la Corée du Nord n'a jamais respecté l'intégralité du Traité et a usé de malhonnêteté chaque fois qu'un arrangement ultérieur visait à remédier à ce non-respect et à juguler la menace nucléaire qu'elle présente désormais.

L'on peut également en tirer des enseignements en ce qui concerne l'Iran, qui lui aussi s'était engagé sur la voie de la mise au point d'armes nucléaires, en violation de ses obligations au titre du Traité de non-prolifération et des garanties nucléaires, ainsi que de multiples résolutions juridiquement contraignantes du Conseil de sécurité. Il semble que l'Iran veuille absolument conserver une possibilité de reprendre cette activité à l'avenir, cependant qu'il commandite le terrorisme international, renforce la capacité de ses systèmes de missiles à servir de vecteurs à des armes nucléaires, et déstabilise ses voisins dans le cadre de sa dangereuse quête d'hégémonie régionale.

Pour honorer nos responsabilités collectives de relever ces défis en matière de prolifération, nous allons tous devoir en faire davantage. Comme le Président Trump l'a dit mardi, dans son allocution :

> « Si nous voulons, ensemble, saisir les possibilités que nous offre l'avenir et surmonter les dangers que le présent recèle, rien ne saurait se substituer à des nations fortes, souveraines et indépendantes » (*A/72/PV.3,*).

En tant que nations fortes, souveraines et indépendantes, nous devons travailler de concert aux niveaux bilatéral, régional et mondial pour endiguer la prolifération. En agissant à l'unisson, les États souverains serviront les intérêts mondiaux. Nous demandons tout particulièrement à la Russie de réfléchir à la manière dont elle peut mieux appuyer les efforts mondiaux de non-prolifération. En leur qualité d'États nucléaires les plus puissants au monde, la Russie et les États-Unis partagent la responsabilité la plus lourde s'agissant de faire respecter les normes de non-prolifération et de mettre un terme à la propagation des armes nucléaires. Notre coopération a été productive dans le passé. Les États-Unis et l'Union soviétique ont collaboré étroitement pour rédiger la plupart des textes qui composent le Traité de non-prolifération, ce qui a contribué à maîtriser la prolifération durant la guerre froide. En outre, Washington et Moscou ont entretenu cette collaboration en dépit de leurs propres rivalités et des nombreux problèmes qui émaillaient leurs relations bilatérales pendant cette période.

Depuis la fin de la guerre froide, la Russie a travaillé dur pour renforcer l'obligation de rendre compte des stocks nucléaires dispersés à travers l'ex-Union soviétique, et nous avons pris une part active à des efforts de coopération, dans le cadre du Programme de réduction concertée des menaces, afin de diminuer le risque de voir des armes ou matières connexes tomber entre les mains de terroristes ou de proliférateurs. Malheureusement, ces dernières années, la Russie

a souvent agi d'une manière propre à affaiblir les normes mondiales et à compromettre les efforts visant à faire en sorte que les États rendent des comptes. À titre d'exemple, citons le fait qu'elle a violé ses propres obligations en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qu'elle a enfreint les garanties de sécurité auxquelles elle s'était engagée à la fin de la guerre froide, qu'elle a entravé les efforts visant à consolider les initiatives internationales passées en matière de sécurité nucléaire, et qu'elle a cherché à porter atteinte à l'indépendance des enquêtes que mène l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les programmes nucléaires clandestins. Si la Russie veut retrouver son rôle d'acteur crédible dans le règlement de la situation avec la Corée du Nord, elle peut prouver ses bonnes intentions en honorant ses engagements concernant des initiatives internationales sur la sécurité nucléaire et la maîtrise des armements.

La coopération de la Chine est également indispensable pour que la communauté internationale réussisse à maîtriser les menaces de missiles nucléaires nord-coréens et à enrayer la spirale catastrophique de l'instabilité et du conflit sur la péninsule coréenne. Si la Chine souhaite véritablement dénucléariser la péninsule coréenne pour promouvoir la stabilité et éviter un conflit dans cette région sensible, dont elle est frontalière, le moment est venu de collaborer avec nous – le reste de la communauté internationale – pour exercer sur la Corée du Nord des pressions susceptibles de modifier ses calculs stratégiques avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin, nous ne devons surtout pas oublier que certains acteurs non étatiques ne respecteront jamais les normes internationales qui régissent les armes nucléaires. En se livrant à des attaques terroristes à grande échelle, à des égorgements, à des crucifixions, à des incinérations, à des viols, à la torture et à l'esclavagisme, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et d'autres groupes révèlent qu'ils ne cherchent qu'à assouvir leur soif de gloire par le meurtre et la destruction. Leur volonté de commettre des atrocités indique clairement que, s'ils en avaient la possibilité, ils sèmeraient la mort et la destruction à plus grande échelle encore – or il n'y a pas de plus grande échelle qu'une attaque nucléaire visant une ville dans le monde.

Nombreux sont les groupes jihadistes qui aspirent à faire exploser un engin nucléaire au cœur d'une métropole florissante. Leur mission est de tuer nos populations et d'entraîner le monde dans une spirale destructrice. Nous ne devons pas les laisser faire. Nous devons continuer de nous employer à sécuriser à la source les technologies, projets et matières nucléaires, et nous efforcer de démanteler les réseaux de prolifération. Nous devons intensifier l'échange d'informations entre les services de renseignement en vue d'identifier les acteurs et de déterminer où des matières nucléaires ont été détournées de leurs utilisations légitimes, ou sont susceptibles de l'être. Nous devons relancer la pratique qui consiste à donner d'autres possibilités d'emploi et de carrière aux experts nucléaires, afin qu'ils ne vendent pas leurs compétences sur le marché noir. Mais en fin de compte, le meilleur moyen de faire en sorte que les jihadistes cessent leur quête d'armes nucléaires est de les détruire bien avant qu'ils ne puissent atteindre leur objectif. Sur le champ de bataille, dans la rue ou en ligne, il faut être sans pitié avec le terrorisme. Nous devons rester extrêmement vigilants pour empêcher que l'EIIL et d'autres groupes islamistes ne se propagent à d'autres régions, que ce soit en Afrique, en Asie, en Europe ou ailleurs. L'un des grands succès de la campagne menée par la coalition mondiale pour venir à bout de l'EIIL en Syrie et en Iraq a été d'arracher l'EIIL à ses sanctuaires, depuis lesquels il pouvait librement organiser des attaques contre des cibles dans le monde entier. Ces efforts doivent se poursuivre.

En tant qu'organe attaché à la sécurité, nous devons traiter la prolifération nucléaire avec le sérieux qu'elle mérite. Pour nous qui sommes membres du Conseil de sécurité, lutter contre les menaces nucléaires commence par la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité que tous les États Membres sont tenus d'appliquer. Pour faire en sorte que toutes les États puissent jouer leur rôle, nous devons continuer à œuvrer en faveur de la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution 1540 (2004). Mais il ne suffit pas de signer des traités et d'adopter des résolutions. Mettre un terme à la prolifération nucléaire implique également d'utiliser d'autres leviers, qu'ils soient diplomatiques, économiques, numériques, moraux ou, si besoin est, militaires. En fin de compte, chacun d'entre nous a la responsabilité souveraine de veiller à protéger le monde de la guerre nucléaire, dont les répercussions transcenderaient toutes les frontières.

Les États-Unis continueront d'œuvrer pour mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Nous demandons à toutes les nations éprises de paix de nous rejoindre dans cette mission.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan à prendre la parole.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence éthiopienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Nakamitsu, ainsi que l'orateur précédent, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Tillerson, de leurs très précieuses réflexions, et notamment d'avoir évoqué la contribution de mon pays à la non-prolifération et au désarmement nucléaires.

Lorsqu'ils sont effectivement appliqués, les résolutions, traités et conventions, ainsi que les régimes de sanctions, sont des instruments complémentaires qui prohibent l'utilisation et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). L'efficacité des résolutions relatives aux sanctions se mesure à l'aune de leur capacité à atteindre les objectifs prescrits. Nous notons avec regret que l'impact des résolutions assorties de sanctions n'est pas toujours à la hauteur de nos attentes. Cela découle souvent de ce que d'autres États leur opposent un non-respect délibéré qui sape nos efforts collectifs en faveur du maintien de la paix et de la stabilité.

L'approche du Kazakhstan sur cette question a été élaborée par le Président Nursultan Nazarbayev, qui a souligné à maintes reprises la nécessité de mettre en place des mécanismes concrets pour dissuader les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de se retirer du Traité. En particulier, il a proposé que toute demande de retrait d'un État fasse l'objet d'une inspection intensive de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue de détecter d'éventuelles violations, que les motifs de retrait soient examinés par les États parties au TNP à l'occasion d'une conférence extraordinaire, et que si toutes les tentatives venaient à échouer, la question soit immédiatement renvoyée au Conseil de sécurité en vertu de l'Article 41 du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi nous recommandons qu'un processus similaire soit appliqué aux États qui violent régulièrement les résolutions liées aux armes de destruction massive. Des questions fondamentales doivent être examinées, notamment la raison d'être de tels actes ainsi que les moyens d'inciter les États Membres à ne pas coopérer avec les États faisant l'objet de sanctions. Il nous faut également essayer de déterminer quelles sont les sanctions qui seront préjudiciables aux intérêts commerciaux et économiques des autres États et s'il serait utile d'envisager des mécanismes compensatoires et incitatifs pour faire en sorte que les États Membres respectent pleinement leurs obligations. Nous devons par ailleurs nous poser la question de savoir s'il faudrait restreindre ou interrompre la coopération avec les États soumis à des sanctions.

Aujourd'hui, le dilemme qui se pose concernant la République populaire démocratique de Corée, c'est que le Conseil de sécurité sait que la solution militaire n'est pas une option, mais qu'il est difficile de lancer un processus de négociation. Le Kazakhstan condamne fermement les actes de défi et de provocation de Pyongyang. Nous estimons que le maintien de la pression exercée par les sanctions est un pas dans la bonne direction tant que la Corée du Nord n'aura pas répondu à l'appel de la majorité du monde.

Nous engageons les parties concernées à réduire les tensions et à mesurer les conséquences de toutes les décisions qu'elles pourraient prendre. Nous pensons que les propositions conjointes de la Russie et de la Chine méritent d'être examinées. Le rôle du Secrétaire général António Guterres, en tant que médiateur, ne saurait pas non plus être sous-estimé. À cet égard, il serait très utile d'élaborer et d'adopter au sein de l'ONU un document universel portant sur les garanties négatives et la non-agression des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et des autres puissances nucléaires. Ce serait là une mesure d'incitation significative pour amener la République populaire démocratique de Corée à revenir au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

La mise en œuvre des mesures énergiques décidées par le Président Nursultan Nazarbayev – à savoir la fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk et la renonciation au quatrième arsenal nucléaire du monde – a exigé d'importants efforts concertés de la part de la Fédération de Russie et des États-Unis. Leur coopération pour aider mon pays à se débarrasser de son héritage nucléaire et à réhabiliter l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk a été exemplaire. Je crois que les États-Unis et la Fédération de Russie pourraient poursuivre cette coopération très fructueuse et mutuellement bénéfique dans un cadre nouveau afin de faire face aux menaces qui apparaissent aujourd'hui.

Dans l'optique d'assurer la mise en œuvre effective des résolutions du Conseil de sécurité, le Kazakhstan est prêt à offrir une assistance pratique en organisant un séminaire régional pour les pays d'Asie

centrale, en collaboration avec le Comité créé par la résolution 1718 (2006). Nous nous félicitons également de la réunion publique d'information qui sera organisée le 9 octobre par le Président du Comité 1718 à l'intention tous les États Membres.

S'agissant de l'Iran, nous tenons à souligner que le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien est le fruit de longues et intenses négociations, et nous avons eu l'honneur d'accueillir deux séries de pourparlers dans notre capitale méridionale, Almaty. Il convient de reconnaître que cet accord a permis d'engager l'Iran sur une voie exempte d'armes nucléaires et que l'AIEA a confirmé qu'il s'acquittait de toutes ses obligations dans le domaine nucléaire. C'est pourquoi nous devons montrer de façon convaincante à Pyongyang la voie à suivre en lui présentant une solution juridique qui soit également pragmatique. Il faut également souligner que c'est grâce aux efforts intenses déployés par les parties dans le cadre des pourparlers de paix qu'ils ont menés avec détermination que le Plan d'action global commun a été arrêté, alors que les sanctions étaient encore en place.

L'utilisation d'armes de destruction massive en Syrie constitue un autre exemple flagrant de l'affaiblissement du régime de non-prolifération. De manière générale, le Kazakhstan est fermement convaincu que le Conseil de sécurité doit présenter un front uni à ce stade critique afin de trouver une solution politique à la crise en Syrie. De notre côté, nous continuerons de mettre à disposition la plate-forme d'Astana en vue de faciliter le processus de négociation à Genève. Un règlement rapide de la crise politique et militaire en Syrie contribuerait également à combler le vide qui permet l'utilisation d'armes chimiques en toute impunité.

Le régime de non-prolifération est largement soutenu par les mécanismes de coopération de la résolution 1540 (2004), et tout doit être fait pour renforcer son application. Mon pays participe activement à ses travaux et continue de fournir une aide financière. Dans ce contexte, nous reconnaissons que les Sommets sur la sécurité nucléaire, lancés par les États-Unis et suivis par d'autres, ont permis de réduire considérablement la menace nucléaire et de renforcer le dispositif mondial de sécurité nucléaire.

Le Président Nursultan Nazarbayev a proposé, à l'occasion de l'inauguration de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA au Kazakhstan, de relancer le processus des sommets sur la sécurité nucléaire et d'accueillir un tel sommet à Astana. Il a également proposé d'unir tous les efforts des États appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires, car ces dernières se sont révélées être l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la propagation des armes nucléaires.

Nous devons tous faire preuve de responsabilité, de volonté politique et de sagesse à l'heure de prendre des décisions de grande importance historique. Nous devons mettre le bien de l'humanité au-dessus des intérêts nationaux pour résoudre l'un des problèmes mondiaux les plus difficiles, à savoir protéger le monde des armes de destruction massive. Je suis certain que nous y parviendrons.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte à prendre la parole.

M. Selim (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens, tout d'abord, Monsieur le Président, à vous dire combien je suis heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également remercier la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé très utile. Nous pouvons conclure de cet exposé qu'une approche nouvelle et globale est nécessaire pour garantir l'adoption de mesures efficaces en vue de mettre fin à la menace des armes de destruction massive.

Nous devons également insister sur l'importance des efforts en matière de désarmement et de non-prolifération pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de l'importance vitale que l'Égypte accorde au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive, et saisissant l'occasion qui m'est donnée de débattre d'une question aussi cruciale dans un cadre si auguste, j'ai décidé, contrairement à la pratique habituelle, de prononcer ma déclaration aujourd'hui en anglais afin de garantir la parfaite clarté de mon message.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'Égypte a toujours été à l'avant-garde des efforts multilatéraux visant le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, qui représentent toujours l'une des menaces les plus pressantes pour l'humanité et pour la paix et la sécurité internationales. Nous apprécions au plus haut point le rôle indispensable que joue le Conseil de sécurité pour relever les défis en matière de prolifération et faire respecter ses résolutions pertinentes ainsi que le cadre juridique régissant la question. Cependant, nous pensons

que les méthodes de travail du Conseil dans ce domaine exigent d'importantes améliorations. Nous devons examiner des méthodes plus efficaces et inclusives afin de renforcer le sentiment d'appropriation des mesures adoptées, recourir plus fréquemment aux bons offices du Secrétaire général et toujours adopter des décisions qui confortent l'idée selon laquelle l'objectif ultime de toutes les mesures adoptées par le Conseil est de parvenir à une solution politique pacifique.

Dans une perspective plus globale, l'Égypte réitère sa préoccupation face à la grave menace posée par l'existence des armes nucléaires, et réaffirme que leur élimination complète, vérifiable et irréversible représente la garantie ultime contre leur prolifération et leur utilisation par des acteurs étatiques ou non étatiques. La réalisation de cet objectif dépend largement de la mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires des obligations qui leur incombent en vertu de l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que des efforts qui sont déployés pour parvenir à l'adhésion universelle au Traité, lequel reste la pierre angulaire de la sécurité internationale et la clef de voûte du dispositif de désarmement et de non-prolifération.

En dépit des progrès tangibles évidents réalisés dans le domaine de la non-prolifération, la progression dans la voie du désarmement nucléaire reste l'otage de conceptions et d'analyses ayant trait à la stabilité stratégique. Il est temps que nous, États Membres de l'ONU, ayons une discussion franche et ouverte sur la validité et la cohérence des arguments qui impliquent que la possession d'armes nucléaires et le recours à la dissuasion nucléaire contribuent à la sécurité et à la stabilité internationales. De fait, un examen plus approfondi des problèmes actuels en matière de non-prolifération, notamment des cas de pays spécifiques, montrerait clairement que, d'une manière ou d'une autre, ces problèmes sont liés à l'existence continue d'armes nucléaires et à la nature discriminatoire du régime de non-prolifération, qui compromet sa crédibilité et son efficacité.

Il ne fait aucun doute que dans un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, l'ONU et le Conseil de sécurité seraient bien mieux placés pour lutter de manière plus crédible et non discriminatoire contre les menaces à la non-prolifération et les cas de non-respect. La pratique a montré qu'il est tout à fait illusoire de s'intéresser à la non-prolifération tout en ignorant le désarmement, ou de lutter de manière sélective contre les cas de non-respect tout en ignorant délibérément les efforts visant à universaliser le TNP.

Plusieurs événements récents notables, notamment l'adoption de l'Engagement humanitaire, ainsi que d'un traité historique interdisant les armes nucléaires, signalent clairement que les circonstances ont évolué sur la scène internationale. Ils montrent clairement que les États non dotés d'armes nucléaires qui se sont véritablement engagés en faveur des principes de désarmement et de non-prolifération sont de plus en plus impatients que des efforts sérieux soient déployés pour combler les lacunes du régime en vigueur et remédier à son caractère discriminatoire, car ce régime n'était pas censé durer indéfiniment au moment de la négociation du TNP et après son entrée en vigueur.

En dépit de l'extrême instabilité de sa région, l'Égypte a donné la preuve de ses bonnes intentions en devenant partie au TNP et en honorant pleinement ses obligations, en reconnaissance du rôle vital que joue le Traité dans la sécurité internationale. Nous avons pris ces décisions de bonne foi, parce que nous attachons de l'importance à la vie humaine et à la sécurité internationale. En outre, l'Égypte a toujours appuyé activement et appliqué les résolutions du Conseil de sécurité visant à répondre aux préoccupations en matière de prolifération concernant des pays précis, sans discrimination, et à lutter contre l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques.

L'Égypte continue d'appuyer pleinement le rôle du Conseil dans la recherche d'une solution pacifique aux activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, qui violent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que nous condamnons fermement. Nous appuyons également la supervision par le Conseil du respect de ses obligations par l'Iran, ainsi que la collecte d'informations crédibles concernant les parties responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Néanmoins, le Moyen-Orient reste malheureusement un des exemples les plus évidents des menaces auxquelles est confronté le régime de non-prolifération, ainsi que de la sélectivité avec laquelle le Conseil de sécurité traite ces menaces. Il convient de rappeler que le Conseil de sécurité n'a pas mis en œuvre les dispositions de la résolution 687 (1991), qui mentionne explicitement l'objectif de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Il n'est donc pas surprenant que la région soit marquée par un niveau de frustration inédit, en particulier parmi les pays arabes, du fait de l'incapacité persistante à mettre en œuvre l'initiative convenue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cela se reflète dans la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui fait partie intégrante de la décision concernant la prorogation indéfinie du Traité. Nous demeurons profondément déçus par la décision de trois États parties au TNP de bloquer le consensus sur le document final à la Conférence d'examen de 2015, érodant ainsi davantage la crédibilité du Traité.

Enfin, je souhaite réitérer notre position de principe, à savoir que ces questions thématiques transversales relatives à la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement et de non-prolifération doivent également être abordées de manière plus ouverte, avec la participation active de tous les États Membres au sein de tous les organes compétents de l'ONU. La sécurité collective de tous est plus que jamais une condition nécessaire à la réalisation de la paix et du développement durables que nous devons aux générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine à prendre la parole.

M. Klimkin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur cette question extrêmement importante, à la demande de la délégation des États-Unis. J'apprécie également l'exposé de fond présenté par la Secrétaire général adjointe, Izumi Nakamitsu.

Depuis des années, la communauté internationale déploie des efforts persistants pour établir un ordre international basé sur des règles afin de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » - une phrase que nous ne connaissons que trop. Une large gamme d'instruments internationaux ont été mis au point à cette fin, en particulier dans le domaine de la non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est devenu un élément clef du système de sécurité collective. S'agit-il d'une avancée majeure? Absolument. À ce jour, 191 États ont signé le Traité. Est-ce une réussite ultime? Je n'en suis pas certain. Près de 50 ans après son entrée en vigueur, la possibilité de l'emploi d'armes nucléaires reste une menace. En outre, certains États aspirent toujours à développer leurs propres capacités nucléaires. Qui plus est, la Convention sur les armes chimiques a été violée de façon flagrante – en Syrie – pour la première fois depuis de nombreuses années. Je ne puis manquer de mentionner le risque croissant que les matières les plus dangereuses se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques, que ce soit intentionnellement ou à cause d'une négligence ou d'une bévue.

Le simple fait que nous devions continuer de nous poser la question de savoir comment faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive prouve clairement que le système existant de normes et principes établis s'est érodé. Ce n'est pas uniquement une question de prolifération, c'est également une indication du problème plus large de la mise en œuvre déficiente du droit international et des violations systématiques qui s'ensuivent. La situation actuelle ne peut convenir qu'à ceux qui cherchent à ébranler les fondements de l'ordre international. Le non-établissement des responsabilités pour les violations des normes internationales ne fait qu'encourager la poursuite de ces violations.

La Corée du Nord est probablement le cas le plus effroyable. En dépit des nombreuses décisions de cet organe, le régime poursuit ses programmes nucléaire et de missiles et maintien en otage l'ensemble de la région et son propre peuple. Il semble que les dirigeants nord-coréens soient prêts à sacrifier leur peuple, à le laisser mourir de faim uniquement pour satisfaire leurs ambitions démesurées. Malheureusement, nous connaissons cette situation car nous l'avons vécue lorsque les chefs soviétiques ont créé une famine en Ukraine, en vendant des céréales contre de l'or, en utilisant des esclaves dans des camps pour renforcer leurs capacités militaires et en testant des armes nucléaires sur leurs propres troupes juste pour voir comment elles fonctionnaient. Les ambitions nucléaires de la Corée du Nord et ses agissements récents, en violation des décisions du Conseil de sécurité, sont un défi ouvert lancé à l'ensemble de la communauté internationale.

Au Moyen-Orient, l'emploi d'armes chimiques – chose qui était impensable il y a moins d'une décennie – représente aujourd'hui un danger très clair. La tâche consiste donc à inverser cette tendance dangereuse et à empêcher que le monde ne sombre dans l'anarchie. Nous devons nous unir pour réaliser

l’adhésion universelle aux règles que nous avons nous-mêmes créées.

Comment assurer la mise en œuvre des résolutions du Conseil pour prévenir la prolifération des armes les plus dangereuses et les plus destructrices? De fait, la mise en œuvre inconditionnelle et stricte des dispositions pertinentes est une condition essentielle pour réduire le niveau de la menace et prévenir toute nouvelle provocation. Pourtant, le Conseil ne fait pas toujours preuve d’unité et de fermeté lorsqu’il s’agit de prendre des mesures nécessaires pour apporter une réponse efficace, plutôt qu’officielle. Les violations du régime de non-prolifération nucléaire, ainsi que l’emploi d’autres armes de destruction massive, telles que les armes chimiques, doivent être considérés par la communauté internationale comme un danger évident. C’est pourquoi j’exhorte les membres du Conseil à mettre de côté leurs divergences et à utiliser tous les outils disponibles pour garantir le plein respect des décisions pertinentes.

En l’absence de la volonté politique d’y parvenir, la situation peut devenir hors de contrôle. On devrait instituer l’obligation de rendre des comptes pour chacune des violations. Ces risques proviennent non seulement des lacunes dans les législations nationales, mais également de l’évolution rapide de la science et de la technologie, ainsi que du commerce électronique, ainsi que du manque de sensibilisation aux menaces dans les milieux universitaires, dans l’industrie et dans la société civile. Il est dès lors fondamental et absolument crucial de renforcer la coopération dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

Aucune partie du monde n’est à l’abri du risque de prolifération. Dans les années 90, l’Ukraine a volontairement démantelé ce qui constituait le troisième arsenal nucléaire au monde. Je me souviens assez bien de cette époque, lorsque mon père pilotait des bombardiers nucléaires soviétiques et que j’entamais ma carrière diplomatique sur le désarmement nucléaire. Nous, les Ukrainiens, l’avons fait en étant convaincus de la primauté des principes internationaux fondamentaux, tels que l’inviolabilité des frontières internationales, l’intégrité territoriale et la souveraineté. Nous pensions que ces principes étaient sacrés pour tout le monde. Deux décennies plus tard, ils nous sont toujours chers. Pourtant, nous avons pris conscience, malheureusement trop bien, qu’ils ne sont pas sacrés pour tout le monde. Je tiens à souligner à cet égard que les violations du droit international, notamment dans le domaine de la non-prolifération, constituent la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales.

Comme les membres du Conseil le savent, l’Ukraine est confrontée à une agression de la part d’un État doté d’armes nucléaires, la Russie. Les violations brutales des obligations internationales, y compris celles résultant du Mémorandum de Budapest de 1994, dont se rend coupable la Russie, qui a adhéré aux garanties de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de l’Ukraine, minent l’ensemble du système de sécurité des Nations Unies fondé sur les principes du droit international. À cet égard, on peut également rappeler l’obligation qui est faite aux États dotés d’armes nucléaires dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d’examiner le TNP en 2010 :

> « de respecter pleinement leurs engagements en matière de garanties de sécurité ».

Il y a plus de trois ans, la Russie a non seulement commis un acte d’agression militaire contre l’Ukraine, mais, en violant le Mémorandum de Budapest, elle a également montré que la promesse solennelle faite par une Puissance nucléaire de respecter l’indépendance et la souveraineté de l’Ukraine, de s’abstenir de recourir à la menace ou à l’emploi de la force contre l’intégrité territoriale ou l’indépendance politique de l’Ukraine et de veiller à ce qu’aucune de ses armes ne soit jamais utilisée contre l’Ukraine, sauf en cas de légitime défense ou dans d’autres cas conformément à la Charte des Nations Unies, n’a désormais plus aucune valeur.

Lorsque la Russie explique qu’elle n’a pas violé le Mémorandum de Budapest puisqu’aucune arme nucléaire n’a été utilisée contre mon pays, il s’agit encore d’une manipulation cynique. Quelle impression une telle déclaration a-t-elle bien pu faire aux États qui cherchent à renforcer leur pouvoir de dissuasion? Quelles seront les incidences de cette déclaration sur l’infrastructure mondiale de non-prolifération?

La récente simulation d’une attaque balistique et nucléaire massive, qui a été menée dans le cadre des exercices militaires « Zapad 2017» (Occident 2017), n’inspire pas confiance en la Russie. Il est difficile de la considérer comme contribuant au renforcement de la sécurité internationale en général, ou du régime de non-prolifération en particulier. C’est pourquoi nous sommes convaincus que la question de garanties de sécurité négatives effectives données aux États non dotés d’armes nucléaires n’est pas une platitude. Le régime mondial de non-prolifération bénéficiera grandement des garanties

de sécurité applicables. Soyons tous tout à fait francs sur cette question : les proclamations vides ne convainquent plus personne.

La communauté internationale a la responsabilité collective de rétablir le respect du droit international et de trouver des solutions durables aux menaces les plus urgentes qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales. En fin de compte, il est donc de la responsabilité du Conseil de sécurité de n'épargner aucun effort pour parvenir à l'objectif global et prouver que le système de non-prolifération fonctionne bien. Sinon, la carte du monde sera redessinée par les nouveaux acteurs dotés d'armes nucléaires. C'est au Conseil de rester déterminé et méticuleux pour empêcher que demain, un tel scénario ne devienne une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant la Ministre des affaires étrangères de la Suède à prendre la parole.

Mme Wallström (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les États-Unis d'avoir organisé cette séance opportune et importante. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu pour avoir introduit le sujet.

Il ne fait aucun doute que la prolifération des armes de destruction massive (ADM) fait peser une menace croissante sur la paix et la sécurité internationales. J'ai, avant de prononcer ma déclaration officielle, observé les personnes assises à cette table, et je tiens à dire que je ne peux m'empêcher de réfléchir sur la composition du Conseil de sécurité. Nous avons l'Ukraine et le Kazakhstan, qui ont mis au rebut leurs armes nucléaires; nous avons la Bolivie et l'Uruguay, qui viennent d'un continent exempt de telles armes; nous avons les cinq pays qui possèdent de telles armes; et nous avons le Japon, le seul pays qui ait connu leur force et leur pouvoir destructeurs. Par conséquent, il me semble que cela doit être le groupe de pays parfait pour avancer sur cette question particulière.

Depuis près d'un demi-siècle, la Suède se fait la championne du désarmement et de la non-prolifération des ADM. Comme le Secrétaire général l'a si clairement énoncé mardi dernier dans son allocution d'ouverture à l'Assemblée générale (voir A/72/PV.3), ces objectifs sont intrinsèquement liés. Nous avons la responsabilité morale et humanitaire de réaliser des progrès dans les deux domaines. L'initiative du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une expression de la frustration généralisée et justifiée que fait naître l'absence de progrès sur le désarmement nucléaire. La situation ne changera pas tant qu'il n'y aura pas de progrès matérialisés par un respect des engagements qu'ils ont pris de la part des États dotés d'armes nucléaires.

La Suède est attachée à la réussite de l'actuel cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer l'appel lancé dans les résolutions successives du Conseil de sécurité engageant tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sans retard et sans conditions. En plus de fournir une expertise analytique et médico-légale, la Suède a appuyé financièrement la vérification par l'Agence internationale de l'énergie atomique du Plan d'Action global commun, du Mécanisme d'enquête conjoint et du régime établi par la résolution 1540 (2004). Dans le cadre de l'Union européenne, nous avons énormément contribué à des programmes de coopération conçus pour aider les pays à renforcer leurs systèmes de contrôle des exportations.

Malheureusement, depuis que nous sommes devenus membre du Conseil en janvier, nous avons été appelés à maintes reprises à tenir séance sur les essais illégaux d'armes nucléaires et de tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, et nous avons condamné ces provocations dans les termes les plus forts. Nous avons également eu à examiner de nombreux cas d'utilisation d'armes chimiques par le régime syrien et par Daech. L'action menée par le Conseil pour freiner la propagation de ces armes meurtrières a besoin, pour donner des résultats, du plein appui de tous les États Membres. C'est pourquoi la Suède a appelé à la mise en œuvre universelle et complète des régimes de sanctions existants. Cela s'applique notamment aux sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée aux fins de la non-prolifération. Nous devons tous œuvrer de concert à la pleine application de ces sanctions, afin de ne pas contribuer aux programmes illégaux d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. L'amélioration de la surveillance et un renforcement ciblé des capacités sont des mesures importantes. Je me joins à l'appel lancé par le Secrétaire général pour demander au Conseil de faire preuve d'unité et de recourir à la voie diplomatique pour régler cette crise.

Des atrocités comme celles perpétrées dans la province d'Edleb en avril sont inacceptables, et leurs auteurs doivent être traduits en justice. La Suède salue

la façon dont l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Mécanisme d'enquête conjoint se sont acquittés avec compétence et professionnalisme de leurs mandats en enquêtant sur les cas d'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie et en identifiant les responsables. Nous devons continuer d'assurer un appui clair et sans réserve à ces mécanismes importants. Le Conseil doit faire front commun afin que les auteurs de ces atrocités aient à en répondre.

Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais pas ici la résolution 2231 (2016) et le Plan d'action global commun. Comme l'a déclaré Mme Federica Mogherini en avril dernier, « le Plan d'action global commun a représenté une avancée historique pour la sécurité de la région et du monde entier et un succès de la diplomatie multilatérale, qui a fait la preuve de son efficacité et de sa capacité à produire des résultats ». Il est absolument essentiel que toutes les parties continuent de mettre en œuvre infailliblement et de façon méticuleuse les engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun. Une vérification stricte et efficace par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)et la Commission conjointe en vue de traiter des questions relatives à la mise en œuvre, est un des éléments clefs de l'accord.

La mise en œuvre des résolutions n'est qu'un côté de la médaille. Il nous faut aussi promouvoir et défendre les instruments multilatéraux existants que nous avons mis en place pour freiner la prolifération des armes de destruction massive. L'unité est essentielle. Cela s'applique au Mécanisme d'enquête conjoint, mais aussi à d'autres instruments importants de lutte contre la prolifération, comme le régime imposé par la résolution 1540 (2004) et le système de garanties généralisées de l'AIEA, pour ne citer que ces deux–là.

La propagation des armes de destruction massive est l'une des menaces les plus graves à la paix et la sécurité internationales, et engage de manière cruciale la responsabilité du Conseil de sécurité. La Suède continuera de faire sa part pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération, le respect du droit international et l'application du principe de responsabilité à ceux qui violent leurs obligations juridiques internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Japon à prendre la parole.

M. Kono (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souligner qu'il est tout à fait opportun que le Conseil de sécurité saisisse l'occasion de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale pour débattre de la non-prolifération, une question à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer à l'unisson.

Le Japon est extrêmement préoccupé par les défis graves auxquels est confronté le régime international de non-prolifération. Il est essentiel que le Conseil, qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'attaque résolument et concrètement aux problèmes graves qui ébranlent le fondement même du régime de non-prolifération.

Étant donné la gravité de la situation, il est urgent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre rapidement en vigueur et que nous commencions sans tarder les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, tout en renforçant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Japon appelle la communauté internationale à travailler en étroite coopération à l'adoption de mesures pratiques et concrètes en la matière.

La Corée du Nord a fait fi des protestations et des avertissements énergiques de la communauté internationale en effectuant un autre tir de missile balistique qui a survolé le Japon la semaine dernière. Au début du mois, elle a aussi effectué un sixième essai nucléaire, dont on soupçonne qu'il s'agit d'une bombe à hydrogène, beaucoup plus puissante que celles utilisée lors des essais précédents et à une échelle beaucoup plus importante. Il s'agit d'une provocation totalement inacceptable. Les actes de provocation de la Corée du Nord, notamment ses essais nucléaires et ses tirs de missiles balistiques, posent de graves défis au régime international de non-prolifération. Il va sans dire que les actions de la Corée du Nord violent clairement les résolutions du Conseil de sécurité. Elles représentent aussi une menace imminente, grave et sans précédent pour la paix et la sécurité de la région, notamment du Japon.

Il n'y a aucun avenir prometteur pour la Corée du Nord si elle continue sur cette voie et si elle reste isolée du monde. Le Japon engage vivement la Corée du Nord à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2375 (2017) adoptée récemment, à faire preuve de sérieux et à prendre immédiatement des mesures concrètes pour aller vers une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Le Japon appelle aussi la

Corée du Nord à respecter de nouveau et sans délai le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'Accord de garanties de l'AIEA.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne exige de la communauté internationale qu'elle exerce les pressions les plus fortes possibles sur la Corée du Nord. L'action menée actuellement ne suffit pas, des pressions supplémentaires sont nécessaires. À cette fin, le Japon demande instamment aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de mettre pleinement et promptement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Aucun État ne doit pouvoir exploiter les failles du régime de sanctions imposé à la Corée du Nord.

La non-prolifération des armes chimiques est une autre question importante à laquelle la communauté internationale doit s'attaquer. Le Japon, qui a été victime par le passé d'une attaque au gaz sarin perpétrée dans le métro, ne peut accepter que des armes chimiques soient employées, dans quelque circonstance que ce soit. À cet égard, le Japon condamne dans les termes les plus forts l'utilisation d'armes chimiques dans la localité syrienne de Khan Cheikhoun. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies cherche actuellement à identifier les auteurs d'attaques à l'arme chimique. Le Japon appuie les activités du Mécanisme d'enquête conjoint. Je voudrais souligner que le Conseil de sécurité doit faire preuve d'unité et doit amener les auteurs à répondre de leurs actes afin d'empêcher la répétition de telles attaques.

Enfin, je voudrais aborder les questions relatives à l'Iran. Le Japon appuie l'accord sur le nucléaire iranien, lequel contribuera au régime international de non-prolifération et à la stabilité du Moyen-Orient. Il est extrêmement important que le Plan d'action global commun soit mis en oeuvre de manière constante et régulière. À ce titre, le Japon appuie les activités de surveillance et de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique et souligne l'importance de la mise en oeuvre régulière du Plan d'action et de l'esprit dans lequel il a été conçu. Les lancements de missiles balistiques effectués par l'Iran sont incompatibles avec la résolution 2231 (2015). Le Japon engage vivement l'Iran à jouer un rôle constructif dans la région.

Je voudrais terminer en appelant la communauté internationale à déployer des efforts concertés contre les actions qui menacent le régime international de non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie à prendre la parole.

M. Alfano (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les États-Unis d'avoir demandé la présente séance.

Il y a près de 50 ans, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur. Grâce à des efforts collectifs, ce traité est devenu un pilier de notre sécurité commune. Depuis que ce traité existe, l'Italie en a été un des champions. La non-prolifération est un bien fondamental que la communauté internationale et le Conseil de sécurité se doivent de préserver. La sécurité collective ne peut être garantie sans la non-prolifération. Le droit international doit être appliqué avec robustesse et efficacité. Ceux qui ne le respectent pas devront en rendre compte.

La République populaire démocratique de Corée a provoqué l'une des plus grandes crises de notre époque. Nous devons rester fermes et unis pour défendre la non-prolifération, qui est un bien commun pour nous tous et une garantie de paix, de sécurité et de stabilité. L'Italie condamne le lancement par Pyongyang d'un missile balistique au-dessus du Japon le 15 septembre, ainsi que l'ensemble des essais nucléaires et des tirs de missile de la Corée du Nord. Au travers de la résolution 2375 (2017), le Conseil a envoyé un message clair et fort : toutes nouvelles tentatives par le régime de défier les Nations Unies se retourneront contre lui. Si la Corée du Nord souhaite mettre fin à son isolement, elle doit cesser de développer son programme nucléaire et de missiles.

Le cas de l'Iran est tout autre, car ce pays s'est engagé dans une direction positive concernant son programme nucléaire. L'accord sur le nucléaire iranien s'est avéré positif pour la sécurité mondiale car il a imposé des limites strictes au programme nucléaire de Téhéran. En retour, nous avons levé les sanctions. C'est un bon exemple de l'efficacité de la diplomatie et de sanctions intelligentes. Mais cet accord n'était qu'un début. Maintenant, nous devons continuer à veiller à ce que l'Iran ne s'écarte pas de la voie de la non-prolifération nucléaire.

En tant que facilitateur de la résolution 2231 (2015), l'Italie continuera de favoriser la bonne mise en oeuvre de cette résolution capitale. Nous sommes préoccupés par les essais de missiles de l'Iran, qui semblent incompatibles avec l'esprit, sinon la lettre, de la résolution 2231 (2015). Cela peut exacerber l'instabilité

régionale et compromettre les progrès accomplis à ce jour.

Malheureusement, nous n’avons vu aucun progrès en Syrie. Au contraire, nous avons assisté à l’utilisation répétée d’armes chimiques contre des innocents, ce qui constitue un horrible crime de guerre. Leur utilisation par le régime et par Daech doit cesser. Ceux qui sont reconnus coupables de tels crimes de guerre doivent être sanctionnés en conséquence. C’est pourquoi nous devons redoubler d’efforts pour identifier toute personne ayant joué un rôle dans l’utilisation d’armes chimiques contre la population civile sans défense.

J’ai encore quelques mots à dire sur le recours à des sanctions. En tant que Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006) sur la Corée du Nord, l’Italie a mis l’accent sur l’efficacité concrète des sanctions. Il faut surveiller leur application afin de se faire une idée précise de leur respect par la partie visée, et remédier aux problèmes qui entravent cette application. Nous avons également mis l’accent sur le renforcement de l’assistance technique et des capacités en fournissant aux États Membres les outils nécessaires à l’application des sanctions.

En outre, nous nous sommes attachés à accroître la sensibilisation politique au cadre des sanctions. Pour atteindre cet objectif, le Comité a intensifié ses activités de sensibilisation et facilité l’échange régulier d’informations entre les États Membres, le Comité et le Groupe d’experts. À ce jour, six réunions d’information ont eu lieu pour chaque groupe régional des Nations Unies. Nous avons déjà prévu une réunion publique d’information à l’intention de tous États Membres de l’ONU le 9 octobre. Grâce à ces réunions d’information, un nombre croissant d’États font désormais rapport au Comité sur la mise en oeuvre des sanctions. Nous pouvons constater les résultats de nos travaux conjoints.

Dans le même temps, l’Italie et ses partenaires de l’Union européenne se préparent à intégrer dès que possible la résolution 2375 (2017) sur la Corée du Nord dans notre système juridique et à identifier des mesures restrictives plus autonomes.

Enfin, nous voulons nous assurer que les sanctions ont un impact sur les programmes de prolifération du régime. Cependant, nous voulons également éviter de compromettre la situation humanitaire car, en tant que communauté internationale, nous nous soucions du sort de la population de la Corée du Nord.

Le Président (*parle en anglais*) : J’invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine à prendre la parole.

M. Wang Yi (Chine) (*parle en chinois*) : La prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs pose une véritable menace à la paix et à la sécurité internationales et un défi commun à la communauté internationale. C’est pourquoi je crois qu’il est tout à fait nécessaire et opportun que le Conseil de sécurité consacre la présente séance à cette question afin de réfléchir aux moyens de relever le défi de la prolifération, de forger un consensus international, de renforcer les capacités et d’améliorer la coordination et la coopération.

Grâce aux efforts inlassables de la communauté internationale, le régime de non-prolifération est devenu plus efficace et plus sophistiqué. Le Plan d’action global commun sur la question nucléaire iranienne a bien montré l’utilité d’un règlement diplomatique des grandes questions liées à la non-prolifération. Grâce à la mise en oeuvre continue et régulière de la résolution 1540 (2004), les efforts internationaux ont été renforcés pour faire face aux problèmes posés par les acteurs non étatiques.

Dans le même temps, nous devons reconnaître que la situation internationale actuelle en matière de sécurité subit aujourd’hui de profonds changements. La non-prolifération reste confrontée à des défis et à des risques graves. Quelques pays défiant le consensus de la communauté internationale ont effectué plusieurs essais nucléaires. Le risque augmente que des acteurs non étatiques, notamment des terroristes, acquièrent et utilisent des ADM. Le régime international de non-prolifération doit accroître d’urgence son autorité, son universalité et son efficacité.

La non-prolifération est une question de paix et de sécurité internationales et représente une partie importante de l’édification collective d’un avenir partagé de l’humanité. Elle exige une coopération internationale coordonnée et de bonne foi sur plusieurs fronts.

Premièrement, il faut en traiter tout à la fois les symptômes et les causes profondes. La non-prolifération est essentiellement une question de sécurité. Les préoccupations en la matière peuvent être la principale motivation de la prolifération. Les pays doivent adopter une politique commune, coopérative, globale et durable en matière de sécurité et établir un nouveau type de relations internationales basées sur une coopération

gagnant-gagnant. Les pays doivent renoncer à la notion de leur propre sécurité absolue et rechercher la sécurité universelle. C'est le moyen efficace de régler fondamentalement les questions de prolifération.

Deuxièmement, nous devons résolument continuer de privilégier les règlements diplomatiques. Il est certes nécessaire d'imposer des sanctions et d'exercer une pression, le cas échéant, sur les pays qui violent de manière flagrante les règles internationales de non-prolifération. Mais les sanctions ne sont pas la panacée, le dialogue et la négociation sont fondamentalement la solution. La confrontation et les sanctions ne conduisent qu'à l'escalade et à la propagation des conflits. Nous devons rejeter le recours intentionnel à la « juridiction à bras long », car cela ne va dans l'intérêt de personne.

Troisièmement, nous devons respecter le régime international de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fait office de droit coutumier dans le domaine de la non-prolifération. Le régime international de non-prolifération, dont le TNP forme le socle, est essentiel pour l'ordre international en matière de sécurité établi après la Seconde Guerre mondiale. Il a permis d'empêcher que de nouveaux pays acquièrent des armes de destruction massive, tout en préservant la stabilité mondiale et l'équilibre stratégique. Il faut aussi bannir le deux poids, deux mesures et les approches sélectives, sans quoi une simple brèche dans la digue que représente le régime international de non-prolifération pourrait faire s'écrouler tout l'édifice.

Quatrièmement, il faut renforcer les capacités de nombreux pays en matière de non-prolifération. La responsabilité principale en incombe aux gouvernements. Nous devons respecter et soutenir les pays dans la formulation de leurs politiques de non-prolifération, en fonction du contexte national, et les aider à renforcer leurs lois et réglementations en la matière ainsi que leurs capacités de répression, grâce au partage des connaissances et à la coopération afin d'améliorer conjointement les performances et les capacités en matière de non-prolifération.

La Chine s'oppose fermement à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous avons mis en place un système complet de non-prolifération et de contrôle des exportations et veillons à sa mise en œuvre efficace. Parallèlement, la Chine participe activement aux processus internationaux de non-prolifération, met pleinement et intégralement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et travaille au règlement politique des problèmes brûlants en matière de non-prolifération.

La Chine a joué un rôle constructif dans les négociations sur le Plan d'action global commun signé avec l'Iran et fait des propositions. Elle déploie des efforts inlassables en vue d'un règlement négocié de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Nous avons proposé une initiative fondée sur la suspension réciproque et une approche à double volet, qui offre une solution à la fois réaliste et concrète à la question. La Chine estime que les résolutions du Conseil de sécurité sur le dossier nucléaire coréen doivent être appliquées dans leur intégralité et avec efficacement. Mais tout en renforçant les sanctions, il importe également de promouvoir la reprise des discussions et du dialogue. Les sanctions doivent être une incitation à négocier. Par ailleurs, la Chine appuie le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et des organismes des Nations Unies afin qu'ils atteignent tous leurs objectifs et mènent des enquêtes minutieuses, objectives et équitables concernant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Les efforts internationaux en matière de non-prolifération requièrent la participation de tous les pays, et vice versa. La Chine est prête à travailler avec toutes les parties pour continuer de contribuer au maintien et au renforcement du régime international de non-prolifération, promouvoir la coopération et la gouvernance mondiale en matière de non-prolifération et bâtir une communauté unie par un avenir commun pour l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France à prendre la parole.

M. Lemoyne (France) : Au nom de la France, je remercie la présidence éthiopienne du Conseil mais aussi les États-Unis et le Secrétaire d'État Rex Tillerson pour avoir pris l'initiative de cette séance à la fois très opportune et ô combien nécessaire. Je remercie également Mme Izumi Nakamitsu pour son intervention très éclairante.

La semaine de haut niveau de l'Assemblée générale aura été rythmée par d'intenses discussions sur les menaces aiguës qui pèsent sur notre monde. Notre environnement stratégique et, à travers lui, tous les fondements de la paix et de la sécurité tels que nous les connaissons, est confronté à des défis majeurs, et

notamment dans le domaine de la non-prolifération. Le constat est amer, et il est sans appel. Avec l'usage barbare d'agents toxiques en Syrie, en Iraq, en Asie, nous assistons à la réapparition funeste d'armes qui sèment la peur et la mort auprès des populations, et que nous pensions avoir bannies à jamais.

Je pense aussi aux risques croissants dans la péninsule coréenne, qui aura monopolisé nombre de nos discussions cette semaine. La menace s'est désormais élevée à un niveau de plus en plus alarmant et sans précédent, et elle nous concerne tous. Loin de revenir à la raison, le régime de Pyongyang poursuit l'escalade militaire et ne cesse de nous donner les preuves de son irresponsabilité, par ses agissements chaque fois plus préoccupants et menaçants.

Au-delà de ces cas inquiétants, nous faisons face à des flux de prolifération de plus en plus complexes, et à des risques accrus de détournement des biens et technologies sensibles, qui sont de plus en plus facilement accessibles. Enfin, la prolifération n'est plus le monopole d'un seul type d'acteur et le risque de voir des acteurs non étatiques mettre la main sur des matériels sensibles est désormais une dangereuse réalité. Face à ces défis d'une extrême gravité, seul un multilatéralisme pragmatique et réaliste peut constituer la solution.

Le cas iranien confirme que le volontarisme de la communauté internationale peut ouvrir des solutions aux crises de prolifération. L'accord de Vienne, que la France a activement contribué à construire et à améliorer, constitue un jalon historique majeur. Le Président Macron l'a dit, la France y est résolument attachée. Ce serait une erreur de le dénoncer, comme il serait irresponsable de poursuivre une mise en œuvre à la carte des dispositions de la résolution qui l'a endossé. Nous devons certes répondre à l'intensification des activités balistiques de l'Iran, dont certaines sont non conformes à la résolution 2231 (2015). Un tel comportement est déstabilisant pour la sécurité régionale et nuit, bien sûr, à la confiance mutuelle.

Pour le dire autrement, il ne peut y avoir d'alternative au régime de non-prolifération. C'est une ligne constante dont la France n'a jamais dévié. C'est particulièrement vrai sur le volet chimique syrien, où les responsables de la tragédie du 4 avril, qui a été rappelée par de précédents orateurs, et de tant d'autres attaques devront rendre des comptes.

Cela vaut aussi pour la crise en cours dans la péninsule coréenne, à laquelle nous devons répondre avec fermeté et unité. La seule issue à la crise est de tracer la voie d'une solution négociée. Alors que la Corée du Nord refuse cette perspective et fait le choix d'un dangereux isolement, seule la fermeté peut nous doter du levier recherché pour amener le régime à la table des négociations.

L'action collective pour contenir la prolifération passe par le dialogue et la discussion directe sur les crises. Mais elle passe aussi par l'action, une action concrète et opérationnelle. Pour contenir et endiguer la prolifération, nous devons, plus que jamais, accroître notre mobilisation. Mais ne négligeons pas la vertu de l'existant. Si le régime actuel de non-prolifération est gravement mis à l'épreuve, il a aussi fait ses preuves. Le Conseil de sécurité est engagé de longue date dans son renforcement. Il peut compter sur l'appui des organisations internationales capables de vérifier le respect par les États de leurs engagements et d'établir la réalité des faits et des responsabilités. Je veux à cette occasion saluer l'action de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Agence Internationale de l'énergie atomique.

En outre, le multilatéralisme dans la non-prolifération, c'est aussi comme ailleurs le renforcement de la coopération et de l'échange d'informations. Des mécanismes comme les régimes de contrôle des exportations et l'Initiative de sécurité contre la prolifération participent d'un mouvement vertueux rehaussant notre niveau de vigilance. Nous devons œuvrer à leur renforcement.

Pour conclure, je souhaiterais rappeler une simple vérité. Ce qui est en jeu dans le risque d'affaiblissement du régime de non-prolifération, c'est l'existence même de la norme de droit, au-delà de son autorité et de la nécessité de sanctionner ses violations. Nous devons réaffirmer qu'au-delà des différences politiques contingentes, aussi profondes semblent-elles, il est des règles fondamentales qui ne peuvent être transgressées. La non-prolifération y figure au premier rang car c'est un intérêt commun supérieur pour toutes nos nations. Le message de la France est simple : la lutte contre la prolifération est une responsabilité collective. Chacun doit y prendre sa part, toute sa part. Il n'y a de place ni pour le constat d'impuissance, ni pour le fatalisme, ni pour l'instrumentalisation politique. Nous pouvons et nous devons faire davantage. Il en va de notre responsabilité actuelle, de notre crédibilité future et de

notre capacité à préserver les futures générations des risques d'érosion, voire d'effondrement de l'architecture de non-prolifération. Je voudrais assurer le Conseil du plein engagement de la France dans cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Secrétaire d'État britannique chargé de l'Asie et du Pacifique à prendre la parole.

M. Field (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État américain, M. Tillerson, d'avoir demandé la tenue de cette séance importante du Conseil de sécurité.

La prolifération des armes de destruction massive est l'une des préoccupations les plus graves en matière de sécurité régionale et internationale. Cette menace se joue des frontières nationales. Il faut mettre un terme à la prolifération de ces armes et nous avons tous un rôle à jouer à cet égard. Nos règles et normes communes ont pour objectif de préserver la sécurité du monde. Le Conseil a la responsabilité de prévenir la prolifération, de contrer les menaces et d'agir en cas d'emploi de ces armes. Les pays ont également la responsabilité de mettre en œuvre les mesures adoptées par le Conseil et doivent même être prêtes à aller plus loin lorsque la situation l'exige.

Individuellement et collectivement, nous devons faire appliquer ces règles, par l'intermédiaire des instances telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ou dans le cadre de groupes d'États concernés. Si nous voulons y parvenir, le Conseil et les institutions multilatérales solides doivent être au cœur de cette approche et nous ne devons pas relâcher nos efforts même lorsque des pays continuent de faire fi du système international fondé sur des règles. Pour cette raison, il est juste que nous ayons mis en place collectivement un régime de sanctions contre la Corée du Nord et continué de renforcer ces sanctions face aux provocations dangereuses de la République populaire démocratique de Corée. Je me trouvais à Séoul le mois dernier et j'ai été frappé par les efforts considérables que déploie le Gouvernement du Président Moon Jae-in en vue du règlement de la situation, conscient que ce qui était pendant longtemps un différend régional a désormais des répercussions réelles à l'échelle mondiale.

M. Tillerson a clairement indiqué que les États-Unis ne pensent pas qu'il serait souhaitable de viser un changement de régime ou une réunification accélérée de la péninsule, de déployer leurs forces au nord du trente-huitième parallèle ou même de causer du tort au peuple nord-coréen. Pourtant, la République populaire démocratique de Corée a réagi en effectuant d'autres essais de missiles et un autre essai nucléaire. Alors que ce régime donne la priorité à ses programmes militaires, les habitants de la Corée du Nord connaissent des privations et ont des conditions de vie difficiles. C'est pour cette raison que nous devons tous continuer à exercer des pressions sur la Corée du Nord pour qu'elle respecte les résolutions du Conseil et pour qu'elle renonce à ce comportement irresponsable, même à cette heure tardive. Nous devons faire appliquer les mesures que nous avons adoptées et être prêts à prendre des mesures supplémentaires si la Corée du Nord persiste dans son irresponsabilité.

En ce qui concerne l'Iran, qui est un cas très différent, nous savons maintenant que le système multilatéral peut donner des résultats et continuera à donner des résultats. Le Plan d'action global communa permis de limiter les capacités nucléaires iraniennes. L'Iran a annulé son programme nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique jouit désormais d'un accès sans précédent. Le Gouvernement britannique continuera à respecter ses engagements au titre de cet accord et exhortera les autres parties à faire de même. L'Iran doit également continuer à le faire pour que nous ayons tous confiance dans la nature pacifique de son programme nucléaire. Cependant, même si le Plan d'action global commun a permis d'éliminer un risque spécifique, d'autres risques subsistent, comme nous le savons tous. L'Iran joue toujours un rôle déstabilisateur dans sa région et ses essais de missiles balistiques vont toujours à l'encontre de la résolution 2231 (2015). L'Iran doit écouter les appels lancés par le Conseil et cesser ces activités.

Comme d'autres membres l'ont dit, la situation en Syrie pose également de graves défis ayant trait à la prolifération. Cette année, le gaz sarin a de nouveau été utilisé comme arme, en violation flagrante de l'interdiction internationale de l'emploi d'armes chimiques. Il ne saurait y avoir d'impunité pour les auteurs de crimes aussi graves contre l'humanité. Le Gouvernement britannique exhorte les membres du Conseil à appuyer le travail essentiel qu'effectue le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU mandaté par le Conseil et à renouveler son mandat. Nous devons également poursuivre nos efforts visant à empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir et d'utiliser des armes de destruction massive, sur la base de la résolution 1540 (2004).

Nous sommes tous conscients que ces défis de prolifération sont très complexes. Ils exigent d'agir avec persistance et dans l'unité, conformément aux traités et aux normes en vigueur. C'est pour cette raison que le Gouvernement britannique, pour sa part, ne pense pas que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature hier, soit utile. Je crois qu'il ne servira qu'à créer des divisions inutiles et qu'il portera atteinte au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est à juste titre au cœur de tous nos efforts de non-prolifération.

Le Conseil de sécurité a la lourde responsabilité de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Les États Membres partagent cette responsabilité et doivent jouer leur rôle dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil. Nous devons œuvrer de concert et sans relâche pour enrayer la prolifération, sauver des vies et faire du monde un endroit plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Vice-Ministre chargé des affaires politiques au Ministères des relations extérieures de l'Uruguay.

M. Loedel (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la délégation américaine d'avoir appelé à la convocation de cette réunion et pour la note de cadrage qui a été distribuée. Je voudrais en outre remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Izumi Nakamitsu, de son intervention.

La prolifération des armes de destruction massive constitue une menace grave et réelle pour la paix et la sécurité internationales. Quand nous parlons de la prolifération de ces armes au Conseil de sécurité, nous devons rappeler le devoir qu'ont tous les États de s'acquitter de leurs obligations au titre du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), adopté en 1968, est considéré comme l'accord international le plus important dans le domaine du désarmement. D'une part, nous, les pays non dotés d'armes nucléaires, nous nous sommes engagés à ne pas acquérir ou fabriquer ces armes et à nous soumettre à un contrôle international, ainsi qu'à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; tandis que les pays dotés d'armes nucléaires se sont engagés à s'en débarrasser. Le TNP, qui est devenu la pierre angulaire du régime du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, exige une mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers : le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À ce jour, il s'agit du seul traité en vigueur relatif à ce type d'armes. Trente plus tard, deux des trois pays non signataires du TNP ont fait exploser des bombes nucléaires et sont entrés dans la catégorie des États dotés d'armes nucléaires. Ces derniers temps, un troisième État - qui s'est retiré du Traité - est également entré dans cette catégorie. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la réalité.

Un an avant la célébration du cinquantième anniversaire du TNP, force est de constater, malheureusement, que l'objectif d'un désarmement général et complet est loin d'être atteint. Aujourd'hui, le désarmement est au point mort ou pire, en régression. Qu'il me soit permis de citer l'article VI du TNP :

> « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

L'engagement pris par les États qui détiennent des arsenaux nucléaires est très loin d'avoir été honoré. J'en veux pour preuve manifeste le fait que les États dotés d'armes nucléaires se sont dissociés du processus de négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature hier et que notre pays est fier d'avoir signé.

Le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une grave violation du droit international, notamment le droit international humanitaire, ainsi que de la Charte des Nations Unies. Les seules garanties contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes sont leur interdiction formelle et leur élimination totale.

À l'heure où les tensions sur la péninsule coréenne continuent de s'intensifier et où la menace de l'emploi d'armes nucléaires et d'un conflit militaire monopolise l'attention de tous, il est impératif de réagir avec calme et de préserver la paix et la sécurité mondiales. Les armes nucléaires ne doivent plus jamais être utilisées par qui que ce soit, en aucune circonstance. Il n'y a pas de solution militaire au problème nord-coréen. La solution ne peut être que politique.

Le Conseil de sécurité doit conserver son unité sur cette question et rester déterminé à trouver une solution pacifique et diplomatique à la situation dans la

péninsule coréenne. Tout autre scénario constituerait un immense échec pour le Conseil et pour l'ONU.

L'Uruguay ne peut envisager d'autre solution sur le dossier nord-coréen que celle résultant du dialogue, de la négociation et de l'engagement politique entre les parties.

En ce qui concerne les armes chimiques, l'Uruguay condamne l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes contre les civils, dans quelque conflit armé que ce soit. Ces agissements constituent des crimes de guerre et les responsables des crimes commis devront en répondre devant la justice. Dans ce sens, l'Uruguay appuie les travaux de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU pour établir les responsabilités des cas signalés en Syrie. Le Mécanisme d'enquête a établi que le groupe terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech et le Gouvernement syrien ont tous deux procédé à des attaques chimiques en Syrie.

L'Uruguay tient également à souligner l'importance de mettre fin à la prolifération des armes classiques vers les zones de conflit. Le trafic et le commerce des armes à l'intention des parties à un conflit armé contribuent directement aux souffrances et à la mort de civils. Comme le Ministre uruguayen des relations extérieures l'a indiqué devant le Conseil en mai (voir S/PV.7951), citant l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont responsables de 75 % du volume des exportations totales d'armes pour la période 2011-2015.

Pays résolument attaché au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération, l'Uruguay appelle avec force les États à s'acquitter d'urgence de toutes leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération, dans le respect du cadre juridique international. Cet appel s'adresse en particulier aux pays qui fabriquent, possèdent et vendent des armes. Le désarmement et la non-prolifération doivent être la priorité de tous sans exception.

M. Ciss (Sénégal) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de présenter les sincères excuses de S. E. M. Sidiki Kaba, Ministre sénégalais des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, qui, pour des contraintes de dernière minute, n'a pu prendre part à la présente séance, comme il l'avait prévu.

Cela étant dit, la délégation sénégalaise voudrait remercier les États-Unis d'Amérique d'avoir demandé la convocation de cette séance, et la présidence éthiopienne du Conseil d'en avoir facilité la tenue. Mes remerciements vont également à Mme Izumi Nakamitsu, dont l'importante déclaration a permis d'éclairer nos travaux.

Assurément, notre débat du jour arrive à point nommé, eu égard à l'actualité qui, constamment, nous rappelle l'acuité de la menace terroriste et le risque grandissant de voir des agents autres que les États se procurer des armes nucléaires, chimiques et biologiques. En effet, les progrès rapides de la science et de la technologie, ainsi que la globalisation, que l'évolution constante de l'environnement des affaires facilite, constituent autant de nouveaux facteurs dont les acteurs non étatiques pourraient tirer profit pour accéder aux armes de destruction massive. En attestent d'ailleurs, d'une part, l'utilisation d'armes chimiques au Moyen-Orient et en Asie et, d'autre part, les questions liées à la cybersécurité, dont les conséquences pourraient être encore plus graves en cas d'attaques visant des infrastructures critiques comme les centrales nucléaires.

Pendant ce temps, dans la péninsule coréenne, la République populaire démocratique de Corée poursuit méthodiquement son programme nucléaire militaire, en violation délibérée des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, avec comme ambition la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires, ce qui porte évidemment gravement atteinte au régime de non-prolifération et exacerbe les tensions dans la région et bien au-delà.

C'est dire que la thématique retenue nous invite à appliquer rigoureusement les obligations contenues dans les différentes résolutions y afférentes. En effet, sans une réelle volonté politique d'y mettre un terme, le risque de prolifération des armes de destruction massive ne ferait que s'exacerber.

À la lumière de tous ces enjeux, mon pays a condamné avec la plus grande fermeté le lancement, pour la deuxième fois en moins d'un mois, d'un missile balistique nord-coréen qui a survolé l'île japonaise d'Hokkaido avant de s'abîmer dans le Pacifique, lancement survenu moins d'une semaine après l'adoption, par le Conseil, de la résolution 2375 (2017) sanctionnant le sixième essai nucléaire nord-coréen du 3 septembre dernier.

Les mesures ciblées prises à juste raison dans la dernière résolution du Conseil contre la Corée du

Nord doivent cependant, pour répondre aux défis du programme nucléaire et balistique nord-coréen, s'intégrer dans une stratégie globale et politique à même d'amener les parties à engager, avec le soutien de la communauté internationale, un dialogue franc dont le but ultime sera le respect par la République populaire démocratique de Corée de ses obligations internationales et la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

C'est pourquoi mon pays, en réitérant son attachement au règlement pacifique et diplomatique de la crise coréenne, en appelle de nouveau à la reprise du dialogue direct entre les parties pour créer ainsi les conditions d'une coexistence pacifique entre les pays et les peuples de la région.

Mais pour le moment, le défi à relever par tous – États et organisations internationales comme monde des affaires – reste celui de la mise en œuvre des mesures de sanction actuelles, car la non-effectivité de leur application laisse encore aux autorités nord-coréennes de larges brèches qu'elles mettent systématiquement à profit pour mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite de leur programme illégal et dangereux.

Mieux, nous devons œuvrer dans le sens du renforcement de l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à travers son universalisation et à travers le respect des engagements antérieurement convenus. En effet, le Sénégal reste convaincu qu'œuvrer à l'universalisation du TNP et à l'application de ses dispositions pertinentes, de même qu'agir de façon résolue pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituent des jalons décisifs vers le désarmement général et complet.

Par ailleurs, il s'avère plus que jamais nécessaire de faire l'inventaire précis de toutes les sources d'armes de destruction massive à travers le monde, afin de les mettre systématiquement sous bonne garde ou de les détruire. Certes, des mesures importantes ont déjà été prises à cet effet, mais il reste beaucoup à faire. Dans un monde d'interdépendances où nos intérêts sont liés, le renforcement de la collaboration en matière de contrôle aux frontières, de surveillance des flux financiers et des réseaux d'Internet, et d'assistance judiciaire est plus nécessaire que jamais en vue de l'élaboration d'une stratégie adaptée de prévention et de lutte afin que les armes de destruction massive ne tombent pas entre de mauvaises mains. Cela implique nécessairement le partage d'expériences, mais surtout la synergie des efforts de l'ensemble des acteurs concernés.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux objectifs interdépendants et dialectiquement liés. C'est pourquoi il est hypothétique de parler de désarmement général et complet au moment où en plus des États nucléaires existants, d'autres États contournent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour se doter de l'arme nucléaire. Aussi nos efforts en matière de non-prolifération doivent-ils aller de pair avec un désarmement effectif suivant un calendrier vérifiable et irréversible. Pour ce faire, nos initiatives devraient privilégier le cadre multilatéral offert par le système des Nations Unies.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je commencerai par dire franchement que nous sommes surpris de voir que la question de non-prolifération des armes de destruction massive est soulevée dans le cadre de sujets portant sur des pays particuliers. Il existe d'autres formats plus inclusifs pour en débattre. À notre avis, le format le plus approprié pour les séances du Conseil de sécurité consacrées à la non-prolifération est celui d'une discussion de principes généraux en vue de régler le problème plutôt que de chercher la bagarre avec des États qui ont eu le malheur d'être qualifiés de « pays voyous » par certains membres du Conseil. Et pourtant, c'est l'approche adoptée par la délégation des États-Unis dans sa note de cadrage, qui relie artificiellement trois situations de pays qui n'ont rien en commun.

Pour comprendre l'essence de ce qui se passe, une brève leçon d'histoire s'impose. La Russie et les États-Unis ont joué un rôle de premier plan pour promouvoir l'idée de coopération internationale en vue d'empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, et leurs efforts ont débouché sur la résolution 1540 (2004). Nos pays y affirmaient l'importance de dresser un rempart judiciaire et policier pour faire obstacle à ces fléaux par le biais de la coopération intergouvernementale. Par la suite, toutefois, la situation a commencé à changer radicalement, et ce concept a été sacrifié à l'autel des manœuvres géopolitiques de certains de nos partenaires, ce qui a conduit à une déstabilisation aiguë dans plusieurs régions du monde. Nous sommes tous conscients des conséquences qu'a eues le recours aux mécanismes de non-prolifération pour faire pression sur des régimes impopulaires. Le sort de Saddam Hussein, qui, comme nous le savons, ne possédait pas d'armes de

destruction massive, mais qui a été accusé d'en posséder, et celui de Mouammar Kadhafi, qui avait volontairement renoncé à son programme, ont poussé certains États à accélérer leurs programmes de développement d'armes de destruction massive. Si cela ne justifie en rien le programme nucléaire et de missiles de la République populaire démocratique de Corée, c'est faire preuve de myopie que de vouloir en ignorer les raisons ou ne pas les comprendre.

Profitant du chaos provoqué depuis l'extérieur et parfois des interventions militaires menées dans des pays comme la Syrie, l'Iraq et la Libye, les extrémistes de tous bords se sont vu offrir un large éventail de possibilités pour acquérir et utiliser des armes de destruction massive. Qu'est-ce d'autre si ce n'est une violation flagrante de la résolution 1540 (2004)?

Nous sommes aujourd'hui face à un défi sans précédent. Les tentatives d'amener le Conseil de sécurité, sinon à prendre des mesures, du moins à prêter attention à ces faits patents continuent d'être délibérément bloquées sans aucune justification sérieuse. Rappelons, par exemple, que la résolution 2118 (2013) contient une disposition obligeant les gouvernements des pays voisins de la Syrie à informer immédiatement le Conseil de sécurité de toute tentative faite par des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive ou leurs vecteurs. À en juger par l'absence de tels signalements au Conseil, on pourrait croire que le problème n'existe tout simplement pas. Or, les tentatives que nous avons faites pour soulever cette question au sein du Comité créé par la résolution 1540 (2004) ont été vigoureusement bloquées par nos partenaires occidentaux. Nous avons maintes fois entendu parler de l'utilisation de substances toxiques par des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes. Selon certaines informations, ils ont accès aux technologies et à l'infrastructure nécessaires pour fabriquer des armes chimiques. Ces problèmes devraient faire l'objet d'une enquête approfondie par le Conseil de sécurité, mais grâce aux efforts de certains de nos partenaires, ils continuent d'être passés sous silence.

Parlons franchement! La Syrie n'a plus aucun programme gouvernemental d'armes chimiques, et la tâche à laquelle nous devons nous atteler pour garantir la non-prolifération des armes de destruction massive en Syrie se limite maintenant à empêcher qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Pour autant que nous le sachions, personne n'a présenté de preuves convaincantes du contraire à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Qui plus est, les propositions syro-russes de mener une enquête approfondie sur la version des faits présentée par les États-Unis concernant les événements tragiques d'avril à Khan Cheïkhoun se sont heurtées à une fin de non-recevoir. Dès lors, les informations prétendument fiables sur l'emploi présumé d'armes chimiques à la base aérienne syrienne de Chaaeïrat, qui ont été utilisées pour justifier un acte d'agression contre un État Membre de l'ONU, n'ont toujours pas été confirmées par les inspecteurs de l'OIAC ni les experts du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, bien que la base leur soit accessible depuis avril. Nous sommes intimement convaincus que c'est principalement en raison des efforts de certains de nos partenaires, qui font tout leur possible pour que les faits se conforment au lit de Procuste de leurs fins politiques, que la chimère du terrorisme chimique a fait son apparition au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, chimère qui n'a commencé à s'estomper que depuis le peuple syrien a fait une percée majeure dans la lutte contre le terrorisme.

Nous considérons que la clef d'un régime efficace de non-prolifération des armes de destruction massive réside dans la renonciation à l'ingérence dans les affaires intérieures des États et aux politiques de renversement des régimes impopulaires, ainsi que dans la mise en place d'un système de sécurité unifié et indivisible pour tous les pays, sans exception. Si nous ne traitons pas ces questions, les sanctions du Conseil de sécurité dans le domaine de la non-prolifération ne feront que geler les problèmes actuels sans contribuer à les régler une bonne fois pour toutes, en particulier à l'heure où le rôle principal du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est miné par l'introduction de mesures unilatérales illégitimes.

Nous avons pu constater l'efficacité du respect de ces principes dans la mise en œuvre du Plan d'action global commun, qui est devenu un symbole de la victoire de la diplomatie multilatérale et une confirmation de notre capacité de régler des problèmes extrêmement complexes par le biais de négociations pour autant que la volonté politique soit là. Les mécanismes de partage de l'information, de vérification et de contrôle établis dans le cadre du Plan d'action nous permettent de parvenir à une conclusion plus large de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) quant à la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran. D'après les résultats de ses inspections régulières, l'Agence a ainsi confirmé que l'Iran respectait toutes ses obligations. Aussi avons-nous été surpris d'apprendre aujourd'hui du

Secrétaire d'État des États-Unis que la Russie sapait l'action de l'AIEA. Pour nous, c'est tout à fait nouveau! Malheureusement, nous avons récemment observé des tentatives unilatérales et irresponsables de torpiller cet accord collectif historique. Nous espérons que le bon sens finira par prévaloir et que le Plan pourra devenir pleinement opérationnel afin qu'il puisse réaliser son plein potentiel. À cet égard, il est essentiel que toutes les parties au Plan d'action mettent en œuvre de bonne foi les engagements auxquels elles ont volontairement souscrit.

Au début de ma déclaration, j'ai dit que ces situations de pays n'étaient pas liées l'une à l'autre, mais je voudrais corriger mes propos. L'Iran et la République populaire démocratique de Corée sont liés aujourd'hui, parce que si les États-Unis se retirent du Plan d'action, ce serait le pire des signaux que nous pourrions envoyer à la Corée du Nord. Ce que nous devons faire aujourd'hui, c'est poursuivre les efforts diplomatiques, voire les intensifier sur la péninsule coréenne.

Nous devons commencer dès maintenant, sans perdre plus de temps ni attendre que la logique de la confrontation l'emporte. Nous sommes convaincus que les raisons des tensions dans la péninsule ne sont pas uniquement le programme nucléaire et balistique de Pyongyang et le prétexte qu'il offre pour renforcer l'activité militaire dans la région, mais qu'elles sont également la conséquence de l'absence de mécanismes constituant un système de sécurité unique et indivisible pour tous les pays d'Asie du Nord-Est. Il est clair qu'en l'absence de tels mécanismes, un règlement politique et diplomatique des problèmes dans la péninsule coréenne est impossible. Une solution nous semble être la mise en œuvre de l'initiative sino-russe, qui est actuellement le seul plan d'action sur la table. Il serait souhaitable que le Conseil de sécurité adopte le concept bien connu des « quatre non » décrit par M. Tillerson, le Secrétaire d'État américain,, qui est présent aujourd'hui.

Pour conclure, je tiens à souligner une fois de plus que les perspectives futures en matière de non-prolifération ne peuvent être envisagées hors du contexte stratégique global. La realpolitik suppose que tous les facteurs qui ont une incidence sur la stabilité stratégique et la sécurité internationale soient pris en compte. Et parmi ces facteurs, il y a les systèmes généraux de défense antimissile que les États-Unis continuent d'installer et les missions nucléaires conjointes de l'OTAN, qui sont menées en violation des articles I et II du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Russie veut le renforcement du régime de non-prolifération des armes de destruction massive, et elle fera de son mieux pour y parvenir, en mettant l'accent sur une coopération active avec tous ses partenaires régionaux et internationaux.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Izumi Nakamitsu, de son exposé. Nous saluons la présence parmi nous de S. E. Mme Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

Le pouvoir destructeur incalculable des armes nucléaires fait qu'il est impératif que l'interdiction juridique de la guerre soit strictement respectée dans la pratique afin de garantir la survie de la civilisation et de l'humanité. Les armes nucléaires, dont les terribles effets touchent aveuglément et inéluctablement les forces militaires comme la population civile, constituent, de par la radioactivité persistante qu'elles provoquent, une atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine et pourraient rendre la planète inhabitable, comme le stipule le préambule du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco.

Je viens de la première région à s'être déclarée zone de paix. La Bolivie, État constitutionnellement pacifique, promeut la culture du dialogue et du droit à la paix ainsi que la coopération entre les peuples du monde, dans le plein respect de la souveraineté, en s'appuyant sur la diplomatie entre les peuples. Notre Constitution interdit la fabrication et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques et nucléaires sur le territoire bolivien. Nous appelons de nouveau tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à éliminer les armes nucléaires de leurs doctrines, de leurs politiques de sécurité, de leurs stratégies militaires, de leurs discours politiques et de leurs arsenaux.

Durant sa présidence du Conseil de sécurité en juin, la Bolivie a organisé un débat public (voir S/PV.7985) sur l'action mondiale visant à empêcher l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive dans le but de renforcer le système de prévention pour éviter la catastrophe humanitaire, politique, économique et environnementale que pourrait provoquer l'emploi d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques par des acteurs non étatiques, en particulier des groupes terroristes. Nous sommes convaincus que la résolution 1540 (2004) est une plateforme d'assistance

et de coopération entre les États pour empêcher que des acteurs non étatiques ne mettent la main sur des armes de destruction massive, qu'il s'agisse d'armes chimiques, biologiques ou nucléaires, mais nous nous élevons totalement contre le fait que cette plateforme soit fréquemment utilisée comme un mécanisme de coercition ou un moyen d'imposer des sanctions contre des États.

La Bolivie réitère sa condamnation ferme et énergique des tirs de missiles balistiques, ainsi que des essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, et nous appelons ce pays à abandonner totalement son programme nucléaire et son programme de missiles balistiques, de manière vérifiable et irréversible, et à respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Nous rejetons tout acte de provocation et toute mesure unilatérale ou prise en marge du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies qui risquerait de compromettre la paix et la sécurité internationales, en particulier dans la péninsule coréenne. C'est pourquoi nous encourageons toutes les parties concernées à éviter d'exacerber les tensions et de durcir leur discours. Nous appelons à rompre cette spirale de confrontation et de menace de recours à la force, de frappes nucléaires ou de destruction totale d'une des parties.

Il faut comprendre qu'il n'existe pas de solution militaire à la situation dans la péninsule coréenne. Nous nous faisons l'écho des paroles du Secrétaire général, António Guterres, qui a souligné la nécessité de trouver une solution diplomatique à la crise dans la péninsule coréenne, comme il est affirmé dans la résolution 2375 (2017), et a déclaré :

> « La solution doit être politique… Ne nous laissons pas entraîner dans la guerre. Plus largement, il faut que tous les pays fassent preuve d'une plus grande volonté d'atteindre l'objectif universel qu'est l'édification d'un monde sans armes nucléaires. » (*A/72/PV.3, p.1*)

Depuis le début de l'année, le Conseil de sécurité a adopté trois résolutions imposant des sanctions de plus en plus dures, qui pourraient avoir des conséquences diverses. Nous estimons que conformément à ces résolutions, il est nécessaire d'appliquer ces sanctions, mais également de rapprocher les parties de la table des négociations et de relancer les pourparlers à six. À cet égard, la Bolivie renouvelle son appui à l'initiative chinoise de suspension réciproque, qui permettrait d'obtenir une cessation simultanée des activités dans la péninsule coréenne, ainsi qu'à l'initiative sino-russo et à sa feuille de route, qui constituent à ce jour l'unique proposition concrète en vue de régler cette situation.

Il convient de souligner les progrès considérables accomplis en matière de non-prolifération grâce au dialogue et aux moyens pacifiques. L'exemple le plus notable est le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien, qui a été négocié avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette initiative a mis en exergue la volonté des parties d'éviter la prolifération d'armes nucléaires. Tous les rapports et les organisations internationales signalent que l'Iran respecte cet engagement. C'est pourquoi nous sommes profondément interpellés par le fait qu'une des parties dise vouloir dénoncer cet accord et ainsi aggraver l'instabilité dans la région. Il est indispensable que nous retenions les enseignements du passé, et la présence ou non d'armes de destruction massive ne doit pas devenir un cheval de Troie pour appliquer des politiques visant à provoquer des changements de régime ou à détruire des États.

Je voudrais terminer mon propos en lisant deux alinéas du préambule du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature hier :

> « Conscients des souffrances et des dommages inacceptables subis par les victimes de l'emploi d'armes nucléaires (hibakushas) et par les personnes touchées par les essais d'armes nucléaires,…
>
> Rappelant que, conformément à la Charte des Nations Unies, les États doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, et qu'il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ».

L'article premier du Traité stipule que chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie.

Il y a deux jours seulement, dans son allocution à l'ouverture de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, M. António Guterres, nous a dit que « partout dans le monde, les craintes suscitées par les armes nucléaires sont à leur paroxysme depuis la fin de la guerre froide » (*A/72/PV.3)*. Il est impossible de ne pas être d'accord avec cette déclaration. En effet, la prolifération des armes de destruction massive (ADM) pose une menace grave à la paix et à la sécurité mondiales. En République populaire démocratique de Corée, ce danger est devenu plus pressant que partout ailleurs. Dans ce contexte, je voudrais mettre en relief les trois points suivants.

Premièrement, il faut apporter des réponses globales aux risques de prolifération par des moyens politiques et diplomatiques visant à trouver une solution négociée. Les modalités par lesquelles les États participant au Plan d'action global commun sont parvenus à régler la question du nucléaire iranien sont de fait une avancée importante pour le multilatéralisme. Le Plan d'action global commun et le mécanisme de suivi du Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2231 (2015), ainsi que les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du Plan d'action global commun, ont été pour nous une source d'enseignements très riches. Je veux dire par là que ce qui a été réalisé a montré comment les questions urgentes liées à la paix et à la sécurité peuvent être réglées par des moyens diplomatiques. Bien sûr, nous reconnaissons que les États participants doivent en faire bien davantage pour dissiper les malentendus et éviter autant que possible que des obstacles n'entravent la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun.

Deuxièmement, en s'appuyant sur les enseignements tirés du Plan d'action global commun et de l'application de la résolution 2231 (2015), le Conseil de sécurité et la communauté internationale pourraient avoir à étudier des mécanismes permettant de faire face à la menace grave et imminente posée par le programme nucléaire et d'autres programmes d'ADM de la République populaire démocratique de Corée. La poursuite des activités provocatrices de la République populaire démocratique de Corée ne doit pas miner l'unité au sein du Conseil, qui est si cruciale pour poursuivre efficacement notre objectif plus large de répondre au risque de prolifération des ADM.

Cela m'amène à mon troisième point sur la menace plus générale posée par la prolifération des ADM. Ce point porte sur le scénario désormais très probable de voir des ADM tomber entre les mains d'acteurs non étatiques et sur le danger réel et présent que ce scénario fait peser sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur l'humanité. Les accords multilatéraux, tels que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, continuent de contribuer grandement à la prévention et à l'élimination de la prolifération des ADM. Ils doivent être respectés de manière scrupuleuse. Pourtant, il reste encore beaucoup à faire pour garantir une adhésion universelle à ces accords et leur pleine application. Les zones régionales dénucléarisées, telles que la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, restent également au centre du régime de non-prolifération mondial et régional et de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En utilisant tous les outils à sa disposition, y compris les sanctions, le Conseil de sécurité joue un rôle critique dans la réponse apportée à la grave menace posée par la prolifération des ADM,. Toutefois, si nous voulons que les mesures du Conseil remplissent leurs objectifs, nous devons tous, autant que nous sommes, pouvoir les mettre pleinement en œuvre. Je voudrais donc terminer mon propos en affirmant la détermination de l'Éthiopie à atteindre cet objectif.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à S.E. Mme Kang Kyung-wha, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée.

Mme Kang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil. Je remercie également le Secrétaire Tillerson d'avoir demandé cette séance, et la Secrétaire générale adjointe, Mme Nakamitsu, pour son exposé.

C'est un grand honneur pour moi de revenir au Conseil, bien que les circonstances et les responsabilités soient très différentes. Je serai brève, car il se fait tard.

Je voudrais commencer par réaffirmer le ferme attachement de mon gouvernement au renforcement du

régime de non-prolifération des armes nucléaires dans le monde. En tant que Président sortant du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Régime de contrôle de la technologie des missiles, mon pays a fait en sorte de renforcer le régime multilatéral de contrôle à l'exportation. Il a également été un ardent défenseur de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) vers des acteurs non étatiques, en appuyant les efforts visant à édifier une architecture de la sécurité nucléaire durable et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Enfin et surtout, nous continuons de travailler avec la communauté internationale pour réaliser des progrès significatifs à l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Je pourrais parler plus longuement des efforts déployés par mon gouvernement dans le domaine de la non-prolifération des ADM, mais je suis contrainte, en l'occurrence, mettre l'accent sur le sujet qui représente la menace la plus urgente et la plus grave pour le régime international de non-prolifération, à savoir celle posée par le programme nucléaire et de missiles de la Corée du Nord.

L'année dernière, la Corée du Nord a procédé à deux essais nucléaires et lancé 24 missiles balistiques. Cette année, en moins de neuf mois, la Corée du Nord a effectué un autre essai nucléaire et lancé 19 missiles balistiques. En moyenne, depuis 2016, elle a lancé deux missiles balistiques par mois. Le sixième et dernier essai nucléaire en date, effectué le 3 septembre, a été particulièrement alarmant, car sa puissance explosive était nettement supérieure à celle de l'ensemble des cinq essais antérieurs, et la Corée du Nord a affirmé qu'il s'agissait d'une bombe à hydrogène à monter sur un missile balistique intercontinental. Le Conseil de sécurité a rapidement réagi en adoptant la résolution la plus forte de son histoire – la résolution 2375 (2017) – mais alors que la rédaction de cette résolution était à peine terminée, la Corée du Nord a procédé à un nouveau tir de missile balistique, qui a parcouru une distance de 3 700 kilomètres au-dessus du Japon dans le Pacifique.

La communauté internationale a réagi fermement et rapidement aux dernières provocations de la Corée du Nord. Outre l'adoption rapide de la nouvelle résolution du Conseil de sécurité, de nombreux pays et plusieurs organisations internationales ont condamné fermement la Corée du Nord et pris des mesures unilatérales. La République de Corée apprécie et salue les mesures fermes prises par la communauté internationale. Il faut mettre un terme aux activités de la Corée du Nord. Il faut faire comprendre à la Corée du Nord que ces provocations incessantes ne feront qu'aggraver son isolement diplomatique et intensifier les pressions économiques qui mèneront le régime à sa ruine. La dénucléarisation est la seule voie possible vers un avenir sûr et stable pour le Nord.

Depuis le premier essai nucléaire effectué par la Corée du Nord en 2006, le Conseil de sécurité a adopté neuf résolutions. Avec ces provocations et ces résolutions à répétition, il peut être facile de ne plus percevoir l'urgence de la question. Peut-être est-t-elle devenue routinière. Mais nous ne devons pas permettre que cela se produise. En effet, le caractère urgent de la question est exacerbé jour après jour et semaine après semaine. Il se peut que nous nous approchions rapidement du point de non-retour. Le dirigeant nord-coréen aurait déclaré que la Corée du Nord a effectivement entamé les phases finales de l'armement nucléaire et qu'elle prouvera clairement au monde que cet objectif sera atteint en dépit des sanctions incessantes. En outre, nous sommes inquiets du potentiel de prolifération des armes nucléaires et des missiles de la Corée du Nord, qui porterait un coup fatal aux régimes internationaux de non-prolifération.

Par conséquent, avec un sentiment d'urgence renouvelé, nous devons garantir, aujourd'hui plus que jamais, la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité, qui comprennent des sanctions sur le charbon, le fer, la pêche, les textiles et les travailleurs étrangers de la Corée du Nord, ainsi qu'une forte réduction des importations de produits pétroliers raffinés vers le Nord. Pleinement mises en œuvre, ces sanctions auront un effet important et contraindront le régime nord-coréen à changer de cap.

Je voudrais réitérer, toutefois, que les sanctions ne sont pas une fin en soi et ne visent pas non plus l'effondrement du régime nord-coréen, mais plutôt à le ramener à la table des négociations aux fins de la dénucléarisation. À cet égard, nous apprécions vivement les efforts que déploient activement le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et son Président.

Même à l'heure qu'il est, la Corée du Nord poursuit sa course effrénée vers l'acquisition d'armes nucléaires, mettant à l'épreuve la détermination de la communauté internationale. Nous ne pouvons aller aussi vite et aussi efficacement que le maillon le plus lent d'entre nous. Et

la Corée du Nord essayera de tirer parti du maillon le plus faible d'entre nous pour faire échec à la volonté et aux décisions du Conseil. C'est pourquoi les membres du Conseil et la communauté internationale doivent agir de concert pour mettre en œuvre les sanctions et faire clairement comprendre à la Corée du Nord qu'elle payera chèrement et lourdement ses provocations, et que son programme d'armes nucléaires ne sera jamais accepté.

Je voudrais souligner que notre objectif commun est de parvenir à un démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire nord-coréen par des moyens pacifiques. La République de Corée œuvrera assidûment et inlassablement à la dénucléarisation de la Corée du Nord et à l'instauration d'une paix permanente dans la péninsule coréenne. Et nous travaillerons étroitement avec tout le monde à cette fin.

Pour terminer, je voudrais envoyer à la Corée du Nord, message que le Conseil dans son ensemble, j'en suis sûre, partage : « Mettez-vous du bon côté de l'histoire ».

La séance est levée à 19 heures.